



# Schoulbuet

Informationsblatt

numéro spécial - septembre 2016



Commune de Sanem



## RENTRÉE DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

JEUDI  
LE 15 SEPTEMBRE  
2016  
À 8.00H

A noter que les photos qui illustrent ce Schoulbuet ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

### Impressum:

Editeur:  
Administration communale  
de Sanem 2016

Conception rédactionnelle:  
Mme Myriam Cecchetti

Mise en page et layout:  
GECKO - creative studio  
- [www.gecko.lu](http://www.gecko.lu)



## CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS, CHERS PARENTS, CHERS ÉLÈVES,

Nous revoilà au seuil d'une nouvelle année scolaire 2016-2017. D'une part une nouvelle étape dans la vie de nombreux élèves, enseignants et parents commence. D'une autre part la vie scolaire continue.

Dans les dernières années on a eu une multitude de changements et de défis qu'on a bien maîtrisé tous ensemble. Une partie des rénovations de nos infrastructures scolaires ont été achevées, d'autres sont en train d'être réalisées, le plan d'encadrement périscolaire (PEP) a été perfectionné, le projet de l'éducation précoce dans nos structures d'accueil est maintenant partie intégrante, ...

Ces projets ambitieux, dont les responsables politiques ont fait leur priorité, nécessitent une organisation minutieuse et une bonne collaboration entre tous les acteurs concernés. Les résultats sont convaincants et s'inscrivent dans la ligne de notre objectif : créer un environnement scolaire et périscolaire favorable où les enfants aiment évoluer.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les enfants, leurs parents, le personnel enseignant, éducatif et administratif, les membres de la commission scolaire et Monsieur Marc Bodson, inspecteur de notre enseignement fondamental, depuis l'année dernière, pour leur engagement et leur collaboration en espérant que cette collaboration soit maintenue pour l'avenir. Un grand Merci au Comité de cogestion, avec leur président Monsieur Guy Theis, pour leur soutien et leur formidable travail ainsi qu'à notre service scolaire avec Monsieur Steve Reuter comme responsable.

Il s'avère indispensable de maintenir la bonne coopération entre tous les acteurs dans le futur. Seulement ce partenariat, qui me semble essentiel, pourra garantir le bon fonctionnement de l'enseignement fondamental et contribuera à augmenter les chances de réussite scolaire de nos enfants.

Mais non seulement de bonnes et modernes infrastructures nous tiennent à cœur, mais aussi l'engagement de nos enseignantes et enseignants. Et cet engagement est visible à travers tous les projets (« SLD », « Zesumme si mar stoark », « bourse à livres », « fêtes multiculturelles », « gesond iessen, méi bewegen » pour en nommer seulement quelques-uns) auxquels notre corps enseignant participe.

Je tiens à souhaiter aux élèves et à leurs parents, à l'ensemble du corps enseignant ainsi qu'à tous les intervenants une année scolaire 2016/2017 pleine de succès et de satisfaction.

Myriam Cecchetti  
échevine - ayant sous ses attributions l'éducation  
présidente de la commission scolaire

BONNE RENTREE A TOUS !

Georges Engel, bourgmestre

Marco Goelhausen, échevin

Myriam Cecchetti, échevine  
- ayant sous ses attributions  
l'éducation

Simone Asselborn-Bintz, échevine



## L'ORGANISATION À L'ÉCOLE

Éditorial	3
Index	4
Ressorts scolaires	6
Les heures de classe	7
Vacances et congés scolaires 2015/2016	8
L'obligation scolaire	9
Les classes et titulaires	10-12
Equipe multiprofessionnelle et mobile	13-17
Projet «Zesumme si mer staark»	18-20
Les plans de réussite scolaire	21
Le Centre Thérapeutique	22-23
Charte	24-25
Pour l'école, achetez malin	26-27
Obligations scolaires	28
Admission à l'école	29-30

## LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

Les enfants	32
Les enseignants	33-36
La commission scolaire	37
Le comité de cogestion	38-39
Le conseil des parents	40
Le service scolaire communal	42

## AUTOUR DE L'ÉCOLE

L'équipe multiprofessionnelle de l'Éducation différenciée	44
Plan d'Encadrement Périscolaire - PEP	45
La médecine scolaire	46
Le service "RASE"	47
Eltereschoul Janusz Korczak	48-49
Dysphasie	50-51
Besondere Geschwister a.s.b.l.	52
Service "Krank Kanner Doheem"	53-56
Cours d'instruction religieuse et sociale	
Cours d'éducation morale et sociale	57
Schoul - Projets	59-65
Service-Médico-Socio-Scolaire /LASEP	66
Gesond iessen	67-69

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

La Maison Relais	72-76
Les équipes éducatives	77-81
AMARE	82

## LE CHEMIN VERS L'ÉCOLE

Transport scolaire / Transport individuel	86
Sans voiture à l'école	87
La sécurité des enfants d'abord	88-95



# L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

# RESSORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

## 1. ÉCOLE BELVAUX-POSTE :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes :  
rue des alliés, rue Belair, rue du bois, rue GD Charlotte, rue du chemin de fer, rue du coin,, rue Dicks Lentz, quartier de l'église, rue d'Esch (No pairs: début - No 106; No impairs: début - 107), rue de la fontaine, rue de France, rue de la gare (début - No 28), rue de Hussigny, rue des jardins, rue Marie Curie, rue de la poste, rue des prés, rue de Soleuvre (No pairs: début - No 60; No impairs: début - 45), rue Marguerite Thomas-Clement, rue du stade, rue de l'usine , rue Waassertrap, rue Josephine Welu-Scherer et rue Wenschel

## 2. ÉCOLE CHEMIN ROUGE :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes :  
rue Salvadore Allende, rue Jean l'Aveugle, rue Jacques Battin, rue Henri Bessemer, rue Nicolas Biever, rue du Brill, rue des Champs, rue de Chauffailles, rue Albert Einstein, rue de l'électricité, rue d'Esch (No pairs: 108 - fin; No impairs: 109- fin), rue Charly Gaul, rue d'Oradour-sur-Glane, rue Henri Grey, rue Pit Kremer, rue Robert Krieps, rue Pierre Krier, rue Emile Metz, rue Aloyse Meyer, rue Marie-Paule Molitor-Peffer, rue Neuve, rue de Roanne, rue Michel Rodange (No pairs: début - 36; No impairs: début- 77), Chemin Rouge, rue Sigefroi, rue de Soleuvre (No pairs: 90 - fin; No impairs: 61 - fin), rue Edouard Thill, rue Sidney Thomas, rue Henri Tudor ainsi que les rues du quartier Square-Mile.

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :  
rue d'Ehlerange, rue Metzlerlach (No pairs: 230 - fin; No impairs: 221- fin), rue Marcel Reuland, rue Michel Rodange (No pairs: 38 - 76) et Chemin Rouge.

## 3. ÉCOLE SOLEUVRE 2000 :

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :  
rue Basse, rue Belle-Vue, rue de Belvaux, rue du bois, rue des champs, rue du château, rue Winston Churchill, rue de la croix, rue Denneboesch, rue de Differdange (No pairs: début - No 50; No impairs: début - 57), rue de l'église, rue d'Esch, rue de la fontaine, rue de la gare ( 281 - fin), rue Charles de Gaulle, rue Pierre Frieden, rue Prince Jean, rue JF Kennedy, rue Jos Frisoni, rue du Knapp, rue de Lidice, rue de Limpach, rue Loetschef, rue Metzlerlach (No pairs: début - 228; No impairs: début- 219), rue Michel Rodange (No pairs: 78 - fin; No impairs: 79 - fin) rue du Nord, rue des prés, rue du puits, rue FD Roosevelt, rue des rosiers, rue de Sanem et rue Robert Schuman

## 4. ÉCOLE SCHEUERHOF :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes:  
rue de la gare (40-fin), rue d'Obercorn, rue Galgebierg, rue du Chemin de Fer

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :  
An der Gewaennchen, op der Bach, rue des acacias, rue Jean Anen, rue des aubépines, rue des chênes, rue de Differdange (No pairs: 66 - fin; No impairs: 69 - fin), rue des érables, rue de la gare (début - 251), rue Emile Mayrisch, rue d'Obercorn, rue du parc, rue Pierre Dupong, rue Léon Kauffman, rue Pierre Neiertz, rue Scheuerhof, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Dr. Welter, place Edmon Zinnen

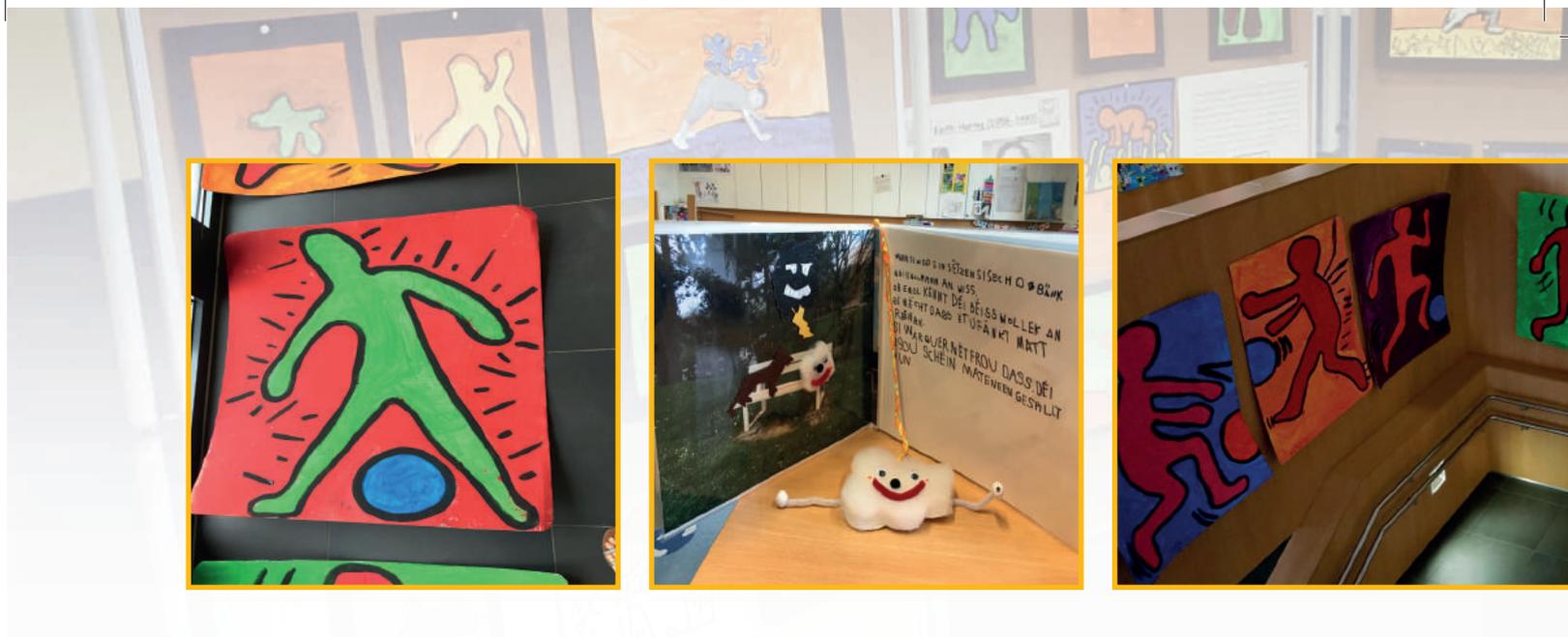
## 5. ÉCOLE SANEM :

École pour garçons et filles de toute la localité de Sanem

## 6. ÉCOLE EHLERANGE:

École pour garçons et filles de toute la localité d'Ehlerange ainsi que pour les enfants habitant la rue Aessen à Soleuvre

*Toutefois, l'administration communale de Sanem se réserve le droit de procéder à des adaptations des limites des ressorts scolaires en cas de besoin.*



## LES HEURES DE CLASSE

### LES HEURES DE CLASSE DU CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (ÉDUCATION PRÉCOCE ET PRÉSCOLAIRE)

Les classes de l'éducation précoce et préscolaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	8.00-11.45	8.00-11.45	8.00-11.45	8.00-11.45	8.00-11.45
après-midi	14.00-15.50		14.00-15.50		14.00-15.50

Les récréations ont lieu de 9.50 heures à 10.05 heures.

### LES HEURES DE CLASSE DES CYCLES 2 À 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 <sup>re</sup> du matin	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55
2 <sup>e</sup> du matin	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50
3 <sup>e</sup> du matin	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00
4 <sup>e</sup> du matin	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55
5 <sup>e</sup> du matin		11.35-12.25		11.35-12.25	
1 <sup>re</sup> de l'après-midi	14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
2 <sup>e</sup> de l'après-midi	14.55-15.50		14.55-15.50		14.55-15.50

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi, le vendredi de 9.50 heures à 10.05 heures.
- le mardi et le jeudi de 10.30 heures à 10.45 heures.

### ADMISSIBILITÉ DES ENFANTS

Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre 2016 (cycle 1.1)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1er septembre 2016 (cycle 1.2)

# VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2016/2017

## L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 COMMENCE

POUR LES CYCLES SCOLAIRES 1.1, 1.2, 2, 3 ET 4

JEUDI, LE 15 SEPTEMBRE 2016

POUR LE CYCLE 1.0 (ÉDUCATION PRÉCOCE)

LUNDI, LE 19 SEPTEMBRE 2016

### 1. POUR LE CONGÉ DE LA TOUSSAINT,

les élèves sont congédiés vendredi, **le 28 octobre 2016** à 15.50 heures.  
Les cours reprennent lundi, **le 7 novembre 2016**.

### 2. POUR LES VACANCES DE NOËL,

les élèves sont congédiés vendredi, **le 23 décembre 2016** à 15.50 heures.  
Les cours reprennent lundi, **le 9 janvier 2017**.

### 3. POUR LE CONGÉ DE CARNAVAL,

les élèves sont congédiés vendredi, **le 17 février 2017** à 15.50 heures.  
Les cours reprennent **lundi, le 27 février 2017**.

### 4. POUR LES VACANCES DE PÂQUES,

les élèves sont congédiés vendredi, **le 7 avril 2017** à 15.50 heures.  
Les cours reprennent lundi, **le 24 avril 2017**.

### 5. JOUR FÉRIÉ LÉGAL: LUNDI, LE 1ER MAI 2017.

### 6. JOUR DE CONGÉ POUR L'ASCENSION: JEUDI, LE 25 MAI 2017.

### 7. POUR LE CONGÉ DE LA PENTECÔTE,

les élèves sont congédiés vendredi, **le 2 juin 2017** à 15.50 heures.  
Les cours reprennent lundi, **le 12 juin 2017**.

### 8. JOUR DE CONGÉ POUR LA CÉLÉBRATION PUBLIQUE DE L'ANNIVERSAIRE DE S.A.R. LE GRAND-DUC: VENDREDI, LE 23 JUIN 2017.

### 9. LES VACANCES D'ÉTÉ COMMENCENT VENDREDI, LE 14 JUILLET 2017 À 15.50 HEURES.

## LES COURS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 REPENNENT

POUR LES CYCLES SCOLAIRES 1.1, 1.2, 2, 3 ET 4

VENDREDI, LE 15 SEPTEMBRE 2017

POUR LE CYCLE 1.0 (ÉDUCATION PRÉCOCE)

MARDI, LE 19 SEPTEMBRE 2017

Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'École publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves ne soient libérés collectivement des cours.

# L'OBLIGATION SCOLAIRE

## DURÉE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

## DISPENSE DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

**Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:**

par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée;

par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée;

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

## PÉNALITÉS

Selon l'article 14 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires. En cas d'infraction à cette disposition le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public. Les infractions à l'article 14 de la loi précitée sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Suivant la circulaire du 21 avril 1994, Art. 2.5.2., les autorités scolaires refuseront toute demande des parents d'élèves qui ont l'intention de partir en vacances pendant le temps de classe, sauf les cas d'extrême urgence ou nécessité, laissés à l'appréciation des autorités scolaires.



## LES CLASSES ET TITULAIRES

### ÉCOLE BELVAUX-POSTE

cycle 1.0	LINSTER Carine ATZEI Daniela
cycle 1.1 + 1.2	ATZEI Federica
cycle 1.1 + 1.2	FREILINGER Corinne
cycle 1.1 + 1.2	PESCH Christiane
cycle 1.1 + 1.2	SCHMIT Nicole
cycle 2.1	FREILINGER Max
cycle 2.1	TRIERWEILER Gilles
cycle 2.2	BLASEN Carine
cycle 2.2	NEY Cyrille
cycle 3.1	LISPI Roberto
cycle 3.1	RAACH Pascal
cycle 3.2	SONNETTI Rémy
cycle 3.2	BATTING Joëlle
cycle 4.1	WEIS Georges
cycle 4.1	MALANE Ben
cycle 4.2	WINTERSDORF Joël
cycle 4.2	ANDRE Thierry

SLD / cours d'appui C2-4	SCHAEFFER Jacqueline
-----------------------------	----------------------

#### SURNUMÉRAIRES

team C1	MUNO Kim
team C2-4	DEMUTH Anne
team C2-4	HAHN Patricia
team C2-4	KLENSCH Nadine
team C2-4	KRAEMER Christelle
team C2-4	MULLER Dominique

éd. physique	assurée par les enseignants «team»
éd. morale et soc.	assurée par les enseignants «team»
instr. religieuse	BROSIUS Yves

### ÉCOLE CHEMIN ROUGE

cycle 1.0	SASSEL Martine JUCHEM Diane
cycle 1.0	JUNGEN Danielle VIDOTTO Julie

cycle 1.1 + 1.2	THILTGES Judith
cycle 1.1 + 1.2	STELAND Sonja
cycle 1.1 + 1.2	SCHONG Mandy
cycle 1.1 + 1.2	KIRSCH Françoise
cycle 1.1 + 1.2	SBARRA Diane
cycle 2.1	TRIERWEILER Patrice
cycle 2.1	SPIGARELLI Laura
cycle 2.2	COLLING Jeanne
cycle 2.2	CARRARA Manon
cycle 2.2	SCHWARMES Jennifer
cycle 3.1	HARY Marco
cycle 3.1	ECKER-THEIS Danielle
cycle 3.1	KLEIN Nadine / WALTHER Georges
cycle 3.2	THEIS Christiane
cycle 3.2	MATHIAS Sandra
cycle 3.2	KLEIN Cindy
cycle 4.1	FERRANTE Carlo
cycle 4.1	NOTHUM Vincent
cycle 4.2	BIREN Carole
cycle 4.2	BARTHOLMÉ Tessy

SLD / cours d'appui C2-4	LEVI Cynthia
-----------------------------	--------------

#### SURNUMÉRAIRES

team C1	ASSA Nora + REIS Chantal
team C2-4	EYSCHEN Lynn
team C2-4	FECCHI Mélissa
team C2-4	GARDULA Lynn
team C2-4	STORS Nadja
team C2-4	WEIS Stéphanie

éd. physique	JEITZ Eric
éd. morale et soc.	assurée par les enseignants «team»
instr. religieuse	KREIS Caroline + SCHUMMER Monique

## LES CLASSES ET TITULAIRES

### ÉCOLE SCHEUERHOF

cycle 1.0	RICHARD Sandy
	MAJERUS Martine
	ZUANG Carole

cycle 1.1 + 1.2	GREIVELDINGER Martine
cycle 1.1 + 1.2	KLEIN Danielle
cycle 1.1 + 1.2	MERSCH Karin
cycle 2.1	NEY Patrick
cycle 2.1	LOPEDOTE Kim
cycle 2.2	SCHMIT Danielle
cycle 2.2	GIACOMINI Caroline
cycle 3.1	CZERWONKA Richard
cycle 3.1	CONZEMIUS Marc
cycle 3.2	THEIS Guy
cycle 3.2	GUILLAUME Kirsten
cycle 4.1	ROSA Claudia
cycle 4.2	SCHLECK Laurent
cycle 4.2	MICHELS Stephanie

SLD / cours d'appui C2-4	EWERLING Nadine
-----------------------------	-----------------

#### SURNUMÉRAIRES

team C1	GENGLER Pascale
team C2-4	FABER Martine
team C2-4	REICHLING Laurence
team C2-4	WIESHOFF Sandrine
team C2-4	WILTGEN Nathalie

éd. physique	assurée par les enseignants «team»
éd. morale et soc.	assurée par les enseignants «team»
instr. religieuse	IANNIZZI Katrin

### ÉCOLE AQUAKUSS

natation	FIORIFERI Nicole (maître-nageur)
natation	MORANG Joël (maître-nageur)
natation	KLEES Claudine

### ÉCOLE SANEM

cycle 1.0	ATZEI Alessandra
	BUSO Jeannette
cycle 1.0	BIJAOUI Morgane
	RUSCITTI Amanda

cycle 1.1 + 1.2	HALSDORF Sandy
cycle 1.1 + 1.2	KOSTER Kim
cycle 1.1 + 1.2	PICCO Veronica
cycle 2.1	HIPPERT Surya
cycle 2.2	WEILER Martine
cycle 2.2	KRIEPS Anouk
cycle 3.1	ZAHLES Marianne
cycle 3.1	RINGS Isabelle
cycle 3.2	LOPES Isabelle
cycle 3.2	IHRY Marianne
cycle 4.1	PAGLIARINI Claudia
cycle 4.2	DELLI ZOTTI Marthe + RIGO Gilles

SLD / cours d'appui C2-4	GENGLER Michèle
-----------------------------	-----------------

#### SURNUMÉRAIRES

team C1	BEAUME Martine + RAGLEWSKI Tania
team C2-4	HINTERSCHIED Ginette
team C2-4	RIGO Gilles
team C2-4	SCHNEIDER Tania

éd. physique	assurée par les enseignants «team»
éd. morale et soc.	assurée par les enseignants «team»
instr. religieuse	SCHUMMER Monique



## LES CLASSES ET TITULAIRES

### ÉCOLE SOLEUVRE 2000

cycle 2.1	THEIS Marc
cycle 2.1	LAHURE Béa
cycle 2.2	MARSON Christine
cycle 2.2	KOHN Laura
cycle 3.1	CONTER Nadine
cycle 3.1	CASTAGNA Luc
cycle 3.2	MARQUART Anouk
cycle 3.2	MAZZI Laurence
cycle 4.1	SZABO Liane
cycle 4.1	WESTER Ronny
cycle 4.2	JUNG Marc
cycle 4.2	THEISEN Pascal

SLD / cours d'appui C2-4	HUBERTY Ludovic
-----------------------------	-----------------

#### SURNUMÉRAIRES

team C2-4	KRAEMER Christelle
team C2-4	WALISCH Françoise
éd. physique	THILL Johanna
éd. morale et soc.	Claudine THILL
instr. religieuse	NICOLOSI Marcello

### ÉCOLE SOLEUVRE CENTRE

cycle 1.0	GOERGEN Claudine ARANI Diane
cycle 1.1 + 1.2	DIVIS Lenka
cycle 1.1 + 1.2	BOFFERDING Jessica
cycle 1.1 + 1.2	GIOVAGNOLI Tania

#### SURNUMÉRAIRE

team C1	MUNHOVEN Monique
---------	---------------------

### ÉCOLE EHLERANGE

cycle 1.1 + 1.2	DECHMANN Indra
cycle 1.1 + 1.2	WAGENER Cynthia
cycle 2.1 + 2.2	CIACCHI David
cycle 2.1 + 2.2	KIRPS Jos
cycle 3.1 + 3.2	WALISCH Peggy
cycle 3.1 + 3.2	TONNAR Daniel
cycle 4.1. + 4.2	FABER Tom
cycle 4.1. + 4.2	BILTGEN Laurent

#### SURNUMÉRAIRES

team C1	BEAUME Martine + RAGLEWSKI Tania
team C2-4	LUZI Christine
team C2-4	KRAEMER Christelle
team C2-4	MARINANGELI David

éd. physique	assurée par les enseignants «team»
éd. morale et soc.	assurée par les enseignants «team»
instr. religieuse	KREIS Caroline

### PROJET PEDAGOGIQUE

équipe SLD	POIGNARD Nadine (coordinatrice)
	SIEBENALER Carmen (secrétaire CIS)
	ANEN Kim (éducatrice)
	BRITZ Stéphanie (éducatrice)
	EWEN Carole (éducatrice)
	LAMBORELLE Carole (éducatrice)
	STEFFES Eliane (éducatrice)
	WEILAND Nancy (éducatrice)
	TIRONI Olga
accueil mobile	WILHELM Patricia
	SALUCCI Déborah
SLD / cours d'appui de la langue luxembourgeoise au C1	BETZ Nathalie DEMUTH Sylvia Mathias Nancy ASSA Nora

### CENTRE THÉRAPEUTIQUE DE LA FONDATION KANNERSCHLASS

	HILGER Elisabeth
	THURPEL Ronny
	Huberty Michel
	Sam Klein

## ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE ET MOBILE

### CONCEPT PÉDAGOGIQUE

Specific Learning Differences

#### LE CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD

Pour pouvoir faire face aux défis actuels de l'école et œuvrer pour le bien-être de tous les élèves, les responsables de la Commune de Sanem ont opté pour une pédagogie inclusive garantissant la pleine participation de tous les élèves à l'enseignement quels que soient leurs différences, leurs points forts respectivement leurs difficultés.

Dans ce but, les années précédentes, un projet pédagogique a été lancé par les écoles de Sanem et s'est développé et définitivement institutionnalisé en tant que concept pédagogique SLD.

Ce concept pédagogique est valorisé par une équipe mobile composée par des membres multi-professionnels, enseignants brevetés, enseignants, éducateurs gradués, éducateurs, thérapeute équestre et pédagogues diplômés, qui ont suivi des formations spécifiques dans divers domaines.

Cette équipe est destinée à encadrer les élèves à besoins spécifiques en coopération avec les enseignants des cycles respectifs et en collaboration avec tous les services socio-éducatifs de la Commune de Sanem.

#### ORIGINALITE

L'originalité de l'équipe réside dans la mobilité et surtout dans le caractère multi-professionnel qui réunit des compétences multiples et complémentaires: la collaboration entre les membres de l'équipe d'un côté et avec les enseignants et les parents d'un autre côté, la complémentarité des tâches, le soutien mutuel et surtout un échange régulier d'idées et des réunions concertantes avec tous les membres de l'équipe, l'inspectrice et le coordinateur du projet...voilà les garants d'un encadrement optimal pour les enfants visés par le projet.

#### OBJECTIF PRINCIPAL

Encadrer l'élève sur tous les niveaux de son développement cognitif, affectif, social et moteur

#### ENCADRER L'ÉLÈVE DANS SON DÉVELOPPEMENT COGNITIF

- Appui mobile
- Intégration maximale dans la classe d'attache

#### OBSERVATION PÉDAGOGIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIO-SCOLAIRE

- Diagnostique de soutien
- Consultation et médiation
- Apprendre à se retrouver dans la vie quotidienne



De gauche à droite:

1ère rangée:

Joëlle THOMMES, Stéphanie BRITZ, Nancy WEILAND,

2ème rangée:

Deborah SATIRI, Carole MERTENS, Patricia WILHELM, Martine FABER, Nathalie BETZ, Olga TIRONI, Ludovic HUBERTY, Michèle GENGLER

3ème rangée:

Eliane STEFFES, Nadine POIGNARD, Kim ANEN

#### COLLABORATION AVEC TOUS LES RESPONSABLES IMPLIQUÉS ( ENSEIGNANTS, PARENTS, SERVICES SOCIO-ÉDUCATIFS )

- Travail en équipe multidisciplinaire
- Différencier les apprentissages et les évaluations (plan de prise en charge) en respectant le niveau de compétences actuel de l'élève
- Consultation, Médiation, Guidance pour les parents, enseignants et élèves

#### ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

- pour des élèves à lacunes nécessitant temporairement un appui pour se trouver épaulés et pour (re)trouver ainsi les moyens de suivre au maximum le programme offert dans leur classe d'attache ;
- pour des élèves présentant d'importants retards cognitifs resp. de développement qui nécessitent un appui intensif défini par un plan de prise en charge individualisé ;

- pour des élèves éprouvant des difficultés à lire écrire, calculer, s'exprimer (dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dysorthographe) qui nécessitent une approche pédagogique différenciée et un entraînement fonctionnel par un personnel à formation spécifique ;
- pour des élèves primo arrivants qui méritent un accueil convenable ainsi qu'un apprentissage d'une langue véhiculaire ;
- pour des élèves qui ne maîtrisent pas de manière suffisante la langue luxembourgeoise resp. dont les compétences de langue ne sont pas suffisamment développées ;
- pour des élèves ayant des déficits au niveau de la perception reps. de l'attention et/ou présentant des troubles de comportement nécessitant un plan de prise en charge individualisé,
- pour des élèves nécessitant un entraînement fonctionnel,
- pour des élèves en difficultés nécessitant un suivi psychopédagogique,
- pour des élèves surdoués,
- pour les élèves du préscolaire des cours de langue luxembourgeoise.

Les enfants qui nécessitent un accompagnement SLD, sont considérés individuellement, les prises en charges sont établies et organisées sur mesure sans mettre de nom sur une déficience éventuelle.

## OFFRE DE SERVICE

### ■ APPUI INTÉGRÉ :

Intervention au sein du cycle; aide et soutien prononcés pour enfants présentant des retards de développement (surtout au cycle 2 pour favoriser l'alphabétisation).

### ■ GYMNASTIQUE CORRECTIONNELLE :

Exercices moteurs et psychomoteurs offerts au sein du cycle 1 et 2 pour enfants présentant des retards de développement moteur (motricité globale respectivement fine) et psychomoteur.

### ■ TOC - TIME OUT CENTER :

Ecoute active offrant un suivi aux enfants montrant des problèmes sociaux et émotionnels suite à un événement troublant soit au niveau familiale (divorce, relation, décès, violence, négligences...) soit au niveau scolaire.

### ■ ZOTHÉRAPIE :

Thérapie offerte au sein de l'horaire scolaire régulier à des enfants présentant soit des troubles de comportement soit de grosses déficiences de perception manquant de confiance en soi et d'équilibre émotionnel et corporel.

### ■ BABELCLUB :

Cours de langue luxembourgeoise offerte au niveau du cycle 1 à des enfants qui soit ne maîtrisent pas encore la langue luxembourgeoise soit présentent des retards de développement de la langue.



#### ■ PRIMO-ARRIVANT :

Accueil des enfants venus récemment au pays ; encadrement et offre de cours de langue intensifs d'une langue véhiculaire d'enseignement fondamental au sein du cycle.

#### ■ OBSERVATION PÉDAGOGIQUE ET DIAGNOSTIC DE SOUTIEN :

**Observation** de l'environnement socio-éducatif de l'enfant afin de donner un aperçu sur ses compétences actuelles (développement social, développement des perceptions, langue).

**Diagnostique** qui vise à relever les points forts et les besoins prioritaires soit pour prévenir des difficultés d'apprentissages soit pour pouvoir intervenir en cas de difficultés (langue, mathématiques, orthographe, lecture,...)

#### ■ DIFFÉRENCIATION DES APPRENTISSAGES :

Intervention au sein du cycle afin d'adapter les offres d'apprentissages aux compétences des enfants à besoins spécifiques concernant les niveaux : compétences de langue, mathématiques, lecture et orthographe.

#### ■ ENTRAÎNEMENT FONCTIONNEL :

Exercices spécifiques offerts au sein du cycle aux enfants présentant des problèmes au niveau du développement des perceptions (auditive, visuelle, spatiale et/ou temporelle).

#### ■ CONSULTATIONS POUR PARENTS :

Renseigner les parents sur les points forts et les besoins prioritaires de leurs enfants; donner des tuyaux éducatifs, proposer éventuellement des aides d'un spécialiste externe.

#### ■ MÉDIATION :

Médiation en cas de conflit soit entre professionnels et parents, entre professionnels et enfants, entre parents et enfants.

#### ■ DOCUMENTATIONS DES PROGRÈS :

Etablir des plans de prise en charge individualisés pour les élèves nécessitant un soutien basé sur leur niveau de compétence actuel.

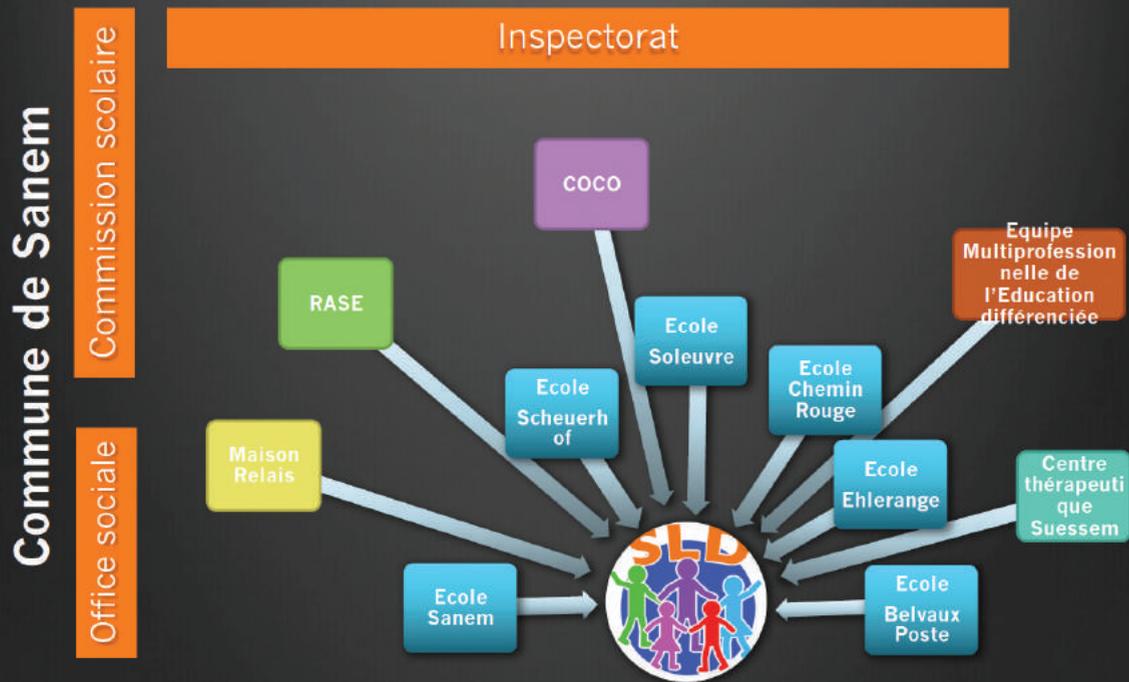
#### ■ ENTRAÎNEMENT INTENSIF :

Exercices spécifiques pour faire avancer les enfants surdoués.





## Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



## L'ÉQUIPE SE PRÉSENTE

### COORDINATION ET RESPONSABLES DU CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD

POIGNARD Nadine	Ecoles de la Commune de Sanem	éducatrice graduée médiatrice
Siebenaler Carmen	Ecoles de la Commune de Sanem	institutrice brevetée secrétaire CIS médiatrice

### RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT SLD DES ÉLÈVES

SCHAEFER Jaqueline	BELVAUX-POSTE	institutrice
HIRT-BRITZ Stephanie	CHEMIN ROUGE	éducatrice graduée
LEVI Cynthia	CHEMIN ROUGE	institutrice
GENGLER Michèle	SANEM	institutrice
EWEN-SCHWIRTZ Carole	SANEM	éducatrice/ zoothérapeute
ANEN Kim	SCHEUERHOF	éducatrice graduée
EWERLING Nadine	SCHEUERHOF	institutrice
STEFFES Eliane	SOL 2000	éducatrice graduée
HUBERTY Ludovic	SOL 2000	instituteur
HILGER Elisabeth	Centre Thérapeutique	institutrice
THURPEL Ronny	Centre Thérapeutique	instituteur
HUBERTY Michel	Centre Thérapeutique	enseignant
KLEIN Sam	Centre Thérapeutique	chargé de cours
BETZ Nathalie	divers bâtiments	institutrice / zoothérapeute
DEMUTH Sylvia	divers bâtiments	institutrice
SALUCCI-SATIRI Deborah	divers bâtiments	éducatrice
TIRONI Olga	divers bâtiments	chargée de cours
WEILAND Nancy	divers bâtiments	éducatrice graduée
WILHELM Patricia	divers bâtiments	éducatrice graduée
MERTENS Carole	divers bâtiments	éducatrice graduée
MATHIAS Nancy	divers bâtiments	institutrice
ASSA Nora	divers bâtiments	institutrice

#### PERSONNES DE CONTACT :

lundi-vendredi  
+ 352 621 30 89 30  
POIGNARD Nadine

+ 352 621 21 22 69  
SIEBENALER Carmen

Ecole Soleuvre-Centre / Bureau SLD  
12 rue Prince Jean  
L-4463 Soleuvre

nadine.poignard@education.lu  
carmen.siebenaler@education.lu

## DAS GRUNDSCHULPROJEKT: « ZESUMME SI MIR STAARK ! »

... UND EIN KLEINER GEBURTSTAG!

# R STAARK ! »



Seit 10 Jahren organisieren der Schöffenrat und das Amt für Chancengleichheit der Gemeinde Sanem in Kooperation mit dem Comité de Cogestion des Enseignants das Grundschulprojekt „Zesumme si mir staark“. Ziel ist es, die Gesundheit auf ganzheitliche Weise zu fördern sowie praxis- und erlebnisorientierte Methoden anzuwenden. Der Fokus liegt auf der Prävention. Konzipiert wurde das Projekt von der Gleichstellungsbeauftragten Ruth Marchewka. Im Schuljahr 2015/2016 führten wir das Projekt in seiner 7. Auflage durch.

Seit 2011 steht das Grundschulprojekt „Zesumme si mir staark“ der Gemeinde Sanem unter der Schirmherrschaft des Bildungsministeriums, des Gesundheitsministeriums und des Chancengleichheitsministeriums. An dieser Stelle möchten wir diesen Ministerien

ganz herzlich für ihre Unterstützung danken.

Wir danken allen Beteiligten, insbesondere den Lehrer/innen, dem Comité de Cogestion, dem Schulinspektor und den Referent/innen für ihr Engagement seit Beginn des Projektes.

Am 13.06.2016 fand in Anwesenheit der Ministerin für Gesundheit und Chancengleichheit Lydia Mutsch und des Bildungsministers Claude Meisch eine Akademische Sitzung im Festsaal des Rathauses in Beles statt.

Ein Novum für uns, denn die „Séance académique“ war zugleich vom ifen anerkannte Weiterbildung für Lehrer/innen, Informationsabend für Eltern und potentielle Multiplikator/innen sowie Pressekonferenz, also „4 in 1“. Sie wurde sehr aktiv im Format „World Café“ gestaltet,

also rotierenden Präsentations- und Diskussionsrunden, die dem Teilnehmer ermöglichen, den Referenten persönlich Fragen zu stellen und auf sehr direkte und ansprechende Weise neues Wissen zu erwerben. Ein schöner Moment des Innehaltens und der Rückschau auf 10 Jahre.

Die 7. Auflage des Projektes im vergangenen Schuljahr 2015/2016 bestand aus fünf verschiedenen Arten von Workshops für Schüler/innen mit den Themen: „Kommunikation & Gewaltprävention“, „Körperarbeit“, „Musik macht stark“ sowie zwei neuen Elementen: „Mutig sein tut gut!“ und „Ich kämpfe fair!“. Die neue Workshopreihe „Ich kämpfe fair!“ für Jungen fand im Rahmen einer Zusammenarbeit mit Infomann/ ActTogether asbl statt, die wir ebenfalls sehr begrüßen.

Erfreulich war auch erneut, dass sich aus nahezu allen Schulgebäuden Klassen anmeldeten. Die folgenden Workshops pausierten in diesem Schuljahr: „Check your softskills – Gefühle von Jungen und Mädchen“ sowie „Wer räumt denn das auf?“.

Die Schüler haben wunderbar mitgearbeitet. In der Folge eine Beschreibung der Schüler-Workshops, die bisher das Projekt prägten:



## DER SCHÜLER-WORKSHOP: „KOMMUNIKATION & GEWALTPRÄVENTION“

mit der Pädagogin Irene Stangl kann ab der 3. Grundschulklasse gebucht werden und dauert einen Morgen. Inhalt und Lernziele sind u.a.:

- **Selbstbehauptung** (Wer bin ich und wie kann ich mich selbst durchsetzen und behaupten?)
- **Kommunikation** (Wie kann ich mich ausdrücken und meine Meinung sagen ohne andere zu verletzen?)
- **Sensibilisierung** des Geschlechterrollen (Warum es gut und wichtig ist, das eigene und das andere Geschlecht zu verstehen.)
- die Ich – und Sozialkompetenz von Schülerinnen und Schülern zu stärken und ihnen vermitteln, dass „stark sein und sich selbst behaupten“ und „fair miteinander umgehen“ kein Widerspruch sein muss
- dass jeder einzelne seine Stärken und Schwächen besitzt und dass gerade diese Vielfalt der Eigenschaften und Fähigkeiten wichtig für eine Klassengemeinschaft sind

## „KÖRPERARBEIT“

ist ein zweiteiliger, d.h. zwei Morgen umfassender Workshop für den Cycle 1/Précoce bis Cycle 4 unter der Leitung der Referentin für zeitgenössischen Tanz Melinda Schons sowie der Pädagogin Ruth Marchewka.

- Ziel ist, eine individuelle Bewegung in Beziehung zu sich selbst und zur Gruppe zu finden und kreativ damit umzugehen, damit sich der Mensch als eine Persönlichkeit entwickeln kann.

Die Körperlichkeit der Bewegung ohne Wettstreit bringt den Kindern ihren Körper näher und gibt ihnen durch die schöpferische Arbeit mehr Selbstvertrauen und Selbstwertgefühl. Ziel ist auch Bewegungsmuster aus anderen Kulturen sowie nützliche Atem- und Entspannungsübungen kennenzulernen, um den eigenen Körper schätzen und die eelische und körperliche Gesundheit fördern zu lernen.

- Wichtige inhaltliche Elemente sind beispielsweise die vier Basisübungen: Körpererfahrungen sammeln, Raum auf andere Weise nutzen, Körperkontakt entstehen lassen und rhythmische Übungen kennenlernen. Tanz ist Ausdruckssprache und gibt uns

die Möglichkeit, etwas was uns bewegt, nach aussen mitzuteilen. So können die Kinder die Möglichkeit nutzen, körperlich zu vermitteln, was sie innerlich bewegt. Geschichten entstehen, und zusammen wird entschieden welche Situation choreographisch umgesetzt werden kann. Das Konzept knüpft an das natürliche Bewegungsverhalten der Kinder an.

Ausgehend von den o.g. Basisübungen und ihren Zielsetzungen werden z.B. Pausenspiele in Raum-Kraft- und Zeitübungen umgewandelt.

- Inhalt ist darüber hinaus die spielerische Vermittlung von Grundzügen des Orientalischen Tanzes - Haltung, Beckenkreise und „Kicks“ - sowie Grundzüge des Afrikanischen Tanzes: Alltags-Tätigkeiten und Gefühle wie Freude, Dankbarkeit und Gemeinschaft ausdrücken und stärken. Wir lernen das orientalische Münz-Hüfttuch und den Schleier kennen. Wir lernen oder wiederholen das kreative Selber-Erfinden von Tanzbewegungen und einander loben für unsere Bewegungs-Vielfalt.

Wir erfahren die Leichtigkeit des Schleiers und was er uns u.a. ermöglicht: spielen, sportlich drehen, verstecken und uns erweitern.

DER SCHÜLER-WORKSHOP

# STAARK ! »»



**\*NEU\***  
**DER SCHÜLER-WORKSHOP:**  
**« MUTIG SEIN TUT GUT! »**

Eine neue Workshopreihe für den Cycle 4 mit der Pädagogin Irene Stangl, Referentin für Erwachsenen-, Kinder- und Jugendbildung/ Gewaltfreie Kommunikation/ Konfliktmediation/ Resilienz/ Selbstbehauptung und Selbstsicherheit/ Gewaltprävention/ Mädchen- und Frauenarbeit

- Diese Workshopreihe besteht aus Einheiten von 6 x 90 Minuten
- Sie wurde von der Pädagogin Irene Stangl konzipiert.
- Sie versteht sich als spezifisches Angebot für Mädchen zeitgleich zum Workshop „Ech kämpfe fair!“
- Mittels verschiedener Methoden (Übungen, Kooperationsspiele, u.v.m) sollen neue Vorstellungen von Selbstkontakt, Fremdkontakt und Selbstwahrnehmung entstehen und eine Gruppenenergie hergestellt werden.
- Hier ein kleines Beispiel wie die Referentin die Arbeit mit einer Klasse wahrgenommen hat: „Ich möchte Ihnen gerne mitteilen, dass die Module diese Woche zu «Mutig sein tut gut!» mit den Mädchen des Cycle 4.2 super laufen. Sie sind aufmerksam und lebendig dabei und es macht richtig Spaß, mit ihnen zu arbeiten.“

**\*NEU\***  
**DER SCHÜLER-WORKSHOP:**  
**« ECH KÄMPFE FAIR ! »**

Eine neue Workshopreihe für den Cycle 4 mit dem Dipl.-Pädagogen Alexander Kries – in Zusammenarbeit mit Infomann/ ActTogether asbl -

- Diese Workshopreihe besteht



aus Einheiten von 6 x 90 Minuten

- Sie wurde von dem Diplom-Pädagogen Alexander Kries konzipiert.
- Es handelt sich um ein spezifisches Angebot für Jungen zeitgleich zum Workshop „Mutig sein tut gut!“
- Diese Workshopreihe ist ausschließlich für Jungen, während „Mutig sein tut gut!“ ausschließlich für Mädchen ist.
- Mittels verschiedener Methoden (Kooperationsspiele, Bewegungsspiele, Rituale) sollen neue Vorstellungen von Selbstkontakt, Fremdkontakt und Selbstwahrnehmung entstehen und eine Gruppenenergie hergestellt werden.
- Für interessierte Multiplikatoren interessant: Dieses Angebot basiert auf Weiterbildungen beim Bildungsinstitut für Jungen und Männer ([www.kraftprotz.net](http://www.kraftprotz.net)).

**DER SCHÜLER-WORKSHOP**  
**„MUSEK MÉCHT STAARK“**

ist ein Workshop mit der Psychologin und Musiktherapeutin Cathy Schmarz. Er besteht aus 1 Einheit à 45 Minuten. Zielgruppe ist Cycle 1/Précoce & Préscolaire. Er baut auf ein integratives Konzept auf, d.h. die spielerische Förderung musikalischer Fähigkeiten und Kompetenzentwicklung durch Musik. Integrativ bedeutet einerseits die Anwendung eines präventiv therapeutischen Ansatzes mit dem Ziel zu fördern, stimulieren, stärken und andererseits die pädagogische Zielsetzung der Kenntnisvermittlung, Entwicklung und Üben von Fähigkeiten. Schwerpunkte sind:



- die musikalischen Potentiale - sich spüren und musikalisch erleben. Dies geschieht über Rhythmus (Rhythmus über Körper und Bewegung spüren und erleben, mit einfachen Rhythmusinstrumenten experimentieren), über Singen (die Stimme als Instrument entdecken, Elementare Stimmbildung – Entspannung, Haltung, Atmung, Resonanz, Ausdruck, Lieder in verschiedenen Sprachen lernen, Lieder erfinden) und über Hören (zu Musik malen, sich bewegen, Phantasiereisen zu Musik, mit Musik entspannen)
- Talente entdecken, experimentieren, sich daran erfreuen und wertschätzen (Instrumente kennenlernen, mit einfach zu spielenden Instrumenten improvisieren und experimentieren)
- Soziale Kompetenzen, Empathie- und Beziehungsfähigkeit fördern (Identität: Wer bin ich, Wie bin ich, Integration in eine Gruppe, Kommunikation)

Weitere Informationen erhalten Sie beim Amt für Chancengleichheit/ Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes der Gemeinde Sanem,

Ruth MARCHEWKA,

Tel. 59 30 75-648,

e-mail:  
[ruth.marchewka@sanem.lu](mailto:ruth.marchewka@sanem.lu)



## LES PLANS DE RÉUSSITE SCOLAIRE (PRS)



### DÉFINITION

Le PRS entend responsabiliser tous les acteurs des écoles fondamentales. Chaque école est appelée à choisir la voie qui lui permettra d'atteindre la réussite scolaire de leurs élèves. Le PRS confère, à cette démarche qualité, un caractère dynamique et évolutif.

Les démarches de mise en œuvre du PRS visent à développer des relations de confiance et de respect entre tous les acteurs scolaires. Le PRS constitue une approche réflexive et devrait ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux, un rapprochement des acteurs et une plus grande cohérence des actions de l'école.

*ad 1) extraits du guide d'information sur le PRS, MENFP 2009*

### APPROCHE DES ÉCOLES DE NOTRE COMMUNE

- Comme le premier PRS touchait à sa fin (il a été défini pour la période 2011 à 2014), des groupes de travail des 6 entités école de notre commune ont participé en novembre 2013 à un « Coachingday », organisé par l'ADQS (= Agence pour le développement de la qualité scolaire). Le but de cette journée était la préparation des nouveaux PRS (chaque école a préparé son propre PRS).

- Durant le printemps 2014, les nouveaux PRS ont été avisés par l'ADQS et l'inspectrice de ressort et présentés aux membres de la commission scolaire et du conseil communal. Les plans ont été votés le 16 juin 2014 par le conseil communal, ensemble avec l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2014-2015.

- Les objectifs des 6 nouveaux PRS seront valables jusqu'en juillet 2017. Sur 10 objectifs, 7 sont nouveaux et 3 ont été repris du premier PRS.

### LES OBJECTIFS DES 6 PRS

Les principaux objectifs jusqu'en 2017 seront l'inclusion scolaire, la promotion de la lecture et des langues, une meilleure coopération entre les différents acteurs scolaires ainsi qu'une amélioration du climat scolaire.



## LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE



### LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE EST UNE INSTITUTION DE LA FONDATION KANNERSCHLASS.

Il offre une prise en charge d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, enfants présentant des troubles de comportement social et émotionnel, des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles d'apprentissages scolaires.

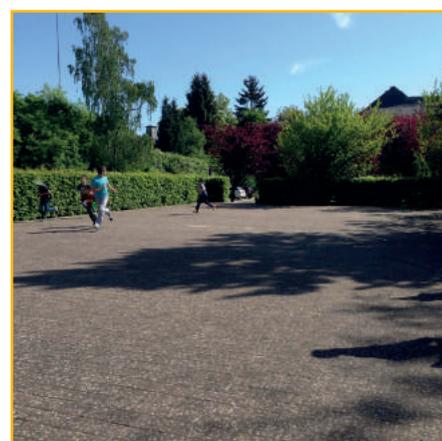
#### LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE PROPOSE LES STRUCTURES SUIVANTES:

##### « LA PASSERELLE »

Structure de jour  
SOLEUVRE

##### « KANNERHAUS TIKKUN »

Structure de jour et de nuit  
KAYL



### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

Elle est assurée par une équipe pluridisciplinaire :  
2 psychologues/psychothérapeutes,  
1 assistante d'hygiène sociale, 5 éducateurs(-trices)  
gradué(e)s et diplômé(e)s avec formations spéci-  
fiques, 2 enseignants(-tes).

Elle est limitée dans la durée, allant de quelques  
mois à deux ans au maximum.

Nombre d'enfants : 14

L'objectif est d'amener les enfants à prendre  
conscience de leur problématique et de leur don-  
ner les moyens pour mieux gérer les situations diffi-  
ciles pour eux.

La collaboration des parents est une condition  
d'admission de l'enfant au Centre.

La famille est toujours impliquée dans la démarche  
en ayant des entretiens réguliers avec les théra-  
peutes familiaux.

### ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES:

Suivant un horaire élaboré en équipe, l'enfant est  
amené à participer à des ateliers en individuel  
ou en groupe où il est stimulé dans les différents  
domaines de son développement (psychomoteur,  
social, émotionnel, cognitif, langagier) :

### ATELIERS:

- d'entraînement à l'attention et à  
la concentration
- de psychomotricité
- de connaissances générales
- de créativité
- de jeux de rôle
- d'expression corporelle
  - de relaxation
  - de jeux libres
  - etc.

### ÉCOLE:

Un suivi scolaire est assuré par deux enseignants(-tes)  
dans des groupes-classe à nombre d'élèves réduit  
(2-7 élèves). Les enseignants travaillent en équipe  
et prennent en charge les élèves individuellement,  
selon leur niveau et selon leurs capacités scolaires,  
avec adaptation des programmes scolaires / des  
méthodes / du matériel didactique si nécessaire.  
Le nombre d'heures de cours est fixé suivant les  
besoins de chaque enfant.

Sont enseignées les branches principales :  
allemand, mathématiques, français.

### THÉRAPEUTIQUE :

Foyer « Demian »  
ESCH/ALZETTE

Foyer « Jacoby »  
DIFFERDANGE

### CONTACT :

Peuvent nous contacter des parents, des  
enseignants, des personnes professionnelles enca-  
drant l'enfant, des personnes de la famille...

### ENSEIGNANTES DU CENTRE THÉRAPEUTIQUE :

Elisabeth HILGER  
Ronny THURPEL

Tel : 59 20 14- 54  
(salle de classe)



### CENTRE THÉRAPEUTIQUE

Site Internet : [www.kannerschlass.lu](http://www.kannerschlass.lu)

12, rue Winston Churchill  
L-4434 SOLEUVRE

E-Mail:  
[la.passerelle@kannerschlass.lu](mailto:la.passerelle@kannerschlass.lu)

Tel : 59 20 14 - 1

### STRUCTURES AFFÉRENTES AU CENTRE

# CHARTRE

## OBJECTIFS DE LA CHARTE

L'OBJECTIF DE CETTE CHARTE EST:

d'assurer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents dans les écoles; de développer la tolérance, le respect et l'équité;

## UN TRAVAIL D'EQUIPE

### CHARTRE POUR LES ENFANTS

1. Nous nous respectons les uns les autres et nous ne frappons personne.
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions .
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne courons ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'école à l'heure.
7. Nous respectons le matériel de l'école et des autres élèves.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Le téléphone portable reste éteint pendant les heures de cours, donc aussi pendant les récréations.
10. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
11. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
12. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
13. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre, seringues,...), nous les laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.
14. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
15. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
16. Avant de rentrer, nous allons à notre place.
17. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
18. Nous ne courons pas hors de la cour d'école.





## CHARTRE POUR LES PARENTS

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant.
6. Pour plus de 2 jours d'absence, un certificat médical est nécessaire.
7. Nous récupérons nos enfants de l'école de façon ponctuelle.
8. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
9. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.
10. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
11. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
12. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école.  
Dans la cour ils sont surveillés par le personnel enseignant.

## CHARTRE POUR LES ENSEIGNANTS

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous nous efforçons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous nous montrons disponibles à informer les parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance et d'ouverture.
7. Nous arrivons de manière ponctuelle à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre devoir de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline.



Comité de Cogestion des Enseignants de la Commune de Sanem  
[ecoles-sanem.lu/coco](http://ecoles-sanem.lu/coco)

## UMWELTFREUNDLICHES SCHULMATERIAL FÜR DAS NEUE SCHULJAHR

Schul- und Büromaterialien werden von der ganzen Familie benutzt, in der Schule, bei der Arbeit aber auch zuhause in der Freizeit. Das Angebot an umweltfreundlichen Produkten ist in den letzten Jahren stark erweitert worden. Zurzeit werden im Handel mehr als 30 unterschiedliche Produktgruppen mit dem Hinweis „Clever akafen – Produkte empfohlen durch die SuperDrecksKëscht®“ beworben.

Zu diesen Produkten zählen u.a. Schreibutensilien (Bleistifte, Buntstifte, Filzstifte, Kugelschreiber usw...), Blöcke und Hefte, Ordner und Schnellhefter, Klebstoffe und -bänder, Spitzer, Lineale und Radiergummis, Wasserfarben und Rechenmaschinen.

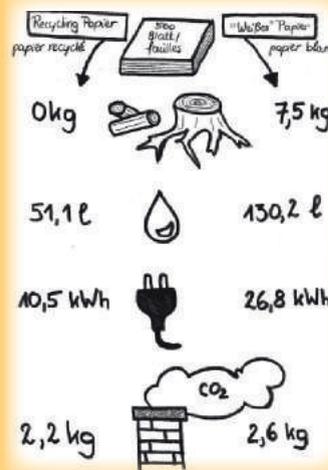
## FOURNITURES SCOLAIRES ÉCOLOGIQUES POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

Les fournitures scolaires et le matériel de bureau sont utilisés par toute la famille, à l'école, au travail, mais aussi à la maison dans le cadre des loisirs. La gamme de produits écologiques a été sensiblement élargie au cours des dernières années. Actuellement, plus de 30 groupes de produits différents sont mis en évidence dans le commerce par la mention « Clever akafen – Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht® ».

Parmi les produits annoncés, on citera entre autre les crayons (crayons à papier, crayons couleur, feutres, stylos bille, etc.), les blocs et cahiers, les classeurs et chemises, les colles et bandes adhésives, les taille-crayons, les règles et les gommés, les peintures à base d'eau et les calculatrices.

## BEISPIEL RECYCLINGPAPIER

Am Beispiel von Recyclingpapier wird die geringere Umweltbelastung und Belastung für den Verbraucher im Gegensatz zu Frischpapier besonders deutlich. Die Herstellung von 100%-Recyclingpapier benötigt kein Holz, sondern kann ausschließlich auf Altpapier zurückgreifen. Zudem liegt der Energieverbrauch bei der Herstellung von Recyclingpapier 3-mal niedriger als jener bei der Herstellung von Frischpapier. Zudem kann der Wasserverbrauch enorm reduziert werden.



## EXEMPLE DU PAPIER RECYCLÉ

L'exemple du papier recyclé montre très clairement que sa fabrication pollue moins l'environnement et constitue moins de gaspillage pour le consommateur que celle du papier fabriqué à partir de bois. La fabrication de papier recyclé à 100% ne requiert pas de bois ; on peut recourir exclusivement aux vieux papiers. Par ailleurs, la consommation d'énergie pour la fabrication de papier recyclé est 3 fois inférieure à celle nécessaire à la fabrication de papier non recyclé. Enfin, la consommation d'eau peut être fortement réduite.

## WENIGER ABFALL IN UNSEREN SCHULEN

Die Benutzung einer Butterbrotbox und eines Trinkbehälters in der Schule sowie beim Sport, trägt dazu bei, Verpackungsmaterial einzusparen und Müll zu vermeiden. Unsere Kinder sollen auf diese Weise Respekt vor unserer Umwelt gewinnen. Wie auf der Abbildung dargestellt, gehört in die Butterbrotbox ein gesunder Pausensnack (Vollkornbrot, Obst, Gemüse). Der Trinkbehälter ist mit Wasser oder einem Obstsaft (ohne Zuckerzusatz) zu füllen. Somit kann auf Alu-Papier, Plastik, Tetrapak oder Alu-Dosen verzichtet werden.

Diese Initiative wird zum Erfolg wenn alle zusammen - Kinder, Eltern und das Lehrpersonal - **mitmachen!**

Cette action deviendra une réussite si tous ensemble - enfants, parents et enseignant/es - **y participent !**

## MOINS DE DÉCHETS DANS NOS ÉCOLES

L'utilisation d'une boîte à tartines et d'un gobelet pour l'école et le sport, contribuera à économiser les ressources naturelles et à éviter des déchets. L'idée de base est de gagner l'enfant pour le respect de notre environnement. Comme illustré sur l'image, une collation saine (pain complet, fruits, légumes) est à mettre dans la boîte. Le gobelet est à remplir avec de l'eau ou un jus de fruits (sans sucre ajouté). Un renoncement au papier aluminium, au plastique, aux emballages tetrapak et aux boîtes en aluminium est bien possible.

# Schulmaterial clever einkaufen!

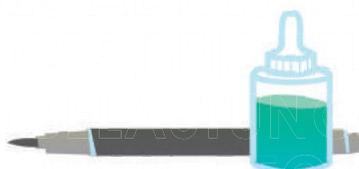


## Schadstofffrei

heisst die Gesundheit  
schützen

Produkte ohne Schwer-  
metalle, Weichmacher,  
Flammschutz-, Lösungs-  
oder Konservierungs-  
mittel

Weniger wegwerfen  
und Rohstoffe sparen  
durch nachfüllbares  
Farb- und Schreib-  
material



## Nachfüllbar

heisst Kosten sparen und  
Abfall vermeiden



## Naturprodukte & Recycling

heisst natürliche  
Ressourcen schonen

Natur- und Recycling-  
produkte schonen  
Umwelt und Klima  
durch einen geringeren  
Energie- und Wasser-  
verbrauch

**Schadstofffreies & nachhaltiges Schulmaterial**  
**Achte auf dieses Label in deinem Geschäft!**



Die komplette Produktliste finden Sie unter: [www.ech-kafe-clever.lu](http://www.ech-kafe-clever.lu)

## OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

Extraits de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

- Art. 2 : Tout enfant habitant le territoire du Grand-Duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à l'éducation. Ce droit est garanti par l'État conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.
- Art. 7 : Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du 1er septembre de l'année en question.
- Art. 8 : La formation scolaire obligatoire s'accomplit dans les établissements scolaires publics. Elle consiste en la participation régulière à tous les cours et activités scolaires.
- Art. 9 : La formation scolaire obligatoire peut également être suivie dans une école privée, une école européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi être dispensée à domicile sous les conditions déterminées par la loi.
- Art. 13 : L'administration communale informe les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et l'inscrit d'office dans une école primaire dans le ressort scolaire de leur domicile. Les parents inscrivent leur enfant à un lycée du moment où il remplit les conditions d'admission.
- Art. 14 : Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires.
- Art. 16 : Lorsqu'un enfant manque spontanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie, le décès d'un proche et la cas de force majeure.
- Art. 17 : Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées soit par le titulaire ou le régent de classe pour une durée ne dépassant pas une journée, soit par le président du comité d'école ou le directeur du lycée pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.
- Art. 18 : Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école primaire autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence. Les parents qui entendent donner l'enseignement de leur enfant à domicile font une déclaration à la commune.

Art. 21 : Lorsque le collège des bourgmestre et échevins ou le bureau du syndicat scolaire informé par le président du comité d'école ou le directeur du lycée constate une infraction des articles 7, 13 et 14, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure qui leur est adressé conformément à l'alinéa qui précède, le collège des bourgmestre et échevins, informé respectivement par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, en informe le ministère public territorialement compétent. Les infractions aux articles 7, 13 et 14 de la présente loi sont punies d'une amende de vingt-cinq à deux cent cinquante euros.

Art. 19 : Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une École européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Art. 20 : Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents. Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents. Sont considérés comme motifs valables la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3<sup>e</sup> degré, la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État, la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État et la situation du lieu de travail des parents. Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil. Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'une telle admission ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

## ADMISSION À L'ÉCOLE

**Extraits de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (chapitre II. Les élèves – Section 1 – L'admission à l'école)**

Art. 18 : Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre peut fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire sur demande écrite des parents adressée à l'administration communale avant le 1<sup>er</sup> avril. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième et troisième trimestre.





Art. 21 : Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette autorisation peut être limitée dans le temps. L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études. Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, l'inspecteur d'arrondissement peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7. L'enseignement à domicile est soumis au contrôle de l'inspecteur. S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'inspecteur de procéder au contrôle

## MODALITÉS SUIVANT LESQUELLES UN ENFANT PEUT ÊTRE ADMIS DANS UNE ÉCOLE D'UNE COMMUNE AUTRE QUE SA COMMUNE DE RÉSIDENCE

**extraits du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.**

Art. 1er. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1er mai de l'année

précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

Art. 2. Le collège des bourgmestre et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents en informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Art. 3. Le retour d'un élève dans l'école de sa commune de résidence se fait sur simple information par les parents de l'administration communale de résidence. L'enfant est inscrit d'office sur la liste des élèves pour l'année scolaire en question. L'administration communale en informe la commune où l'enfant était scolarisé durant l'année scolaire en cours.

Art. 4. La détermination des frais de scolarité par la commune d'accueil se base exclusivement sur les frais occasionnés par les fournitures en nature aux élèves.

Art. 5. Tout changement d'école intervenant au cours de l'année scolaire est notifié à l'inspecteur respectif par les titulaires de l'ancienne et de la nouvelle classe fréquentée par l'enfant. Chaque entrée et sortie d'enfant au cours de l'année est saisie dans le système de gestion des élèves par le titulaire des classes concernées.

Art. 6. Lors d'un changement d'école la transmission des données scolaires de l'enfant, et notamment son dossier d'évaluation, de l'école d'origine à l'école d'accueil se fait par l'intermédiaire des présidents du comité d'école. Si l'enfant part sans indiquer la nouvelle école où il sera scolarisé, les documents visés ci-dessus sont gardés à l'école. Si l'enfant part pour une école à l'étranger, les documents sont remis aux parents à leur demande.

# LES ACTEURS DE L'ÉCOLE



## LES ENFANTS

### 1492 ÉLÈVES

fréquentent les classes de l'enseignement fondamental de la Commune de Sanem.

### 336 ÉLÈVES

fréquentent les 20 classes des cycles 1.1. et 1.2. de l'enseignement fondamental (moyenne 16,80 enfants par classe)

### 1022 ÉLÈVES

fréquentent les 65 classes des cycles 2, 3 et 4 de l'enseignement fondamental (moyenne 15,66 enfants par classe)

### 127 ENFANTS

fréquentent les 7 groupes de l'éducation précoce. (moyenne 18,14 enfants par groupe)

## EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE

### MISSIONS DE L'ÉCOLE

Art.3. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités. Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'équité des chances, les dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire

## SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance des élèves des classes de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance doit être assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours



## LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



### ÉCOLE CHEMIN ROUGE

1. Rei vu lénks no riets (sätzen):  
NOTHUM Vincent, KLEIN Nadine, VINCIARELLI  
Sonia, CARRARA Manon, GARDULA Lynn,  
SPIGARELLI Laura, BIREN Carole, STELAND Sonja

2. Rei vu lénks no riets:  
WEIS Steffi, COLLING Jeanne, MATHIAS Sandra,  
MERTENS Carole, BARTHOLMÉ Tessy,  
TRIERWEILER Patrice, BRITZ Steffi, FECCHI Mélissa,  
THEIS Danielle

3. Rei vu lénks no riets: RIGO Gilles,  
WALTHER Georges, JEITZ Eric, BALLINI Tim,  
SCHWARMES Jennifer, SBARRA Judith,  
THEIS Christiane, RUEBRECHT Nadja,  
KIRSCH Françoise



### ÉCOLE CHEMIN ROUGE - PRÉCOCE

Rei uewen:  
Fabien Robert, Carole Gantrel-Zuang,  
Diane Juchem-Schmitz, Julie Vidotto

Rei ennen:  
Mandy Mercaldi-Schong, Martine Sassel,  
Sally Urhausen, Tamina Fabbro



## LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



### ÉCOLE SANEM

#### Rei 1 vu lénks no riets :

Martine Weiler, Nathalie Wiltgen, Jeannette Buso, Delila Schroeder, Ginette Hinterscheid, Anik Muller

#### Rei 2:

Fabien Robert, Mandy Fioriferi, Claudia Pagliarini, Jessica Bofferding, Manon Reinard, Isabelle Lopes, Kim Koster, Sandy Halsdorf, Carole Welbrich, Anouk Krieps, Marianne Zahles, Marthe Delli Zotti, Isabelle Rings

#### Rei 3:

Veronica Picco, Marianne Termont, Schummer Monique, Carole Ewen, Micky Gengler



### ÉCOLE BIELES POST

#### Reihe 1:

Joëlle THOMMES, Patricia HAHN, Corinne FREILINGER, Joëlle BATTING, Nicole SCHMIT, Christiane PESCH, Pascale DOMP

#### Reihe 2:

Thierry ANDRÉ, Nadine KLENSCH, Deborah SATIRI, Carine BLASEN, Federica ATZEI, Kim MUNO, Pascal RAACH, Yves BROSIUS, Ben MALANÉ, Max FREILINGER

#### Reihe 3:

Nadia MENDICHI, Dominique MULLER, Georges WEIS, Roberto LISPI, Joël WINTERSDORF, Rémy SONNETTI, Cyrille NEY, Gilles TRIERWEILER



## LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



### ÉCOLE EHLERANGE

Dan Tonnar, Indra Dechmann, Laurent Biltgen, Cynthia Wagener, Jos Kirps, Christine Luzi, David Ciacchi, David Marinangeli.



### ÉCOLE SCHEIERHAFF

1. Rei vu lénks no riets:  
ROSA Claudia, Schoulhond Kitai,  
WEIBEL Monique, REICHLING Laurence,  
SCHMIT Danielle, FABER Martine,  
MICHELS Stéphanie, IANNIZZI Katrin,  
RICHARD Sandy

2. Rei vu lénks no riets:  
GIACOMINI Caroline, GUILLAUME Kirsten,  
ANEN Kim, GREIVELDINGER Martine,  
CZERWONKA Richard, LOPEDOTE Kim,  
NEY Patrick, SCHLECK Laurent

3. Rei vu lénks no riets:  
CONZEMIUS Marc, THEIS Guy

Et feelen:  
EWERLING Nadine, KLEIN Danielle,  
MAJERUS Martine, MERSCH Karin,  
RUSCITI Amanda, THEIS Mylène,  
WEILAND Nancy



## LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



### ÉCOLE 2000

#### debout :

THILL Johanna, STEFFES Eliane, CASTAGNA Luc, KLEES Claudine, LORANG Steve, GUIRSCH Bonny, WALISCH Françoise, THEIS Marc, LAHURE Bea, KOHN Laura, BINSFELD Nadine, SZABO Liane, MARSON Christine

#### assis :

WESTER Ponny (comité), HUBERTY Ludovic (comité), THEISEN Pascal (président), MAZZI Laurence, MARQUART Anouk

#### absents :

JUNG Marc, NICOLOSI Marcello



## LA COMMISSION SCOLAIRE



### EXTRAITS DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE:

Art.50.

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire communale est constituée selon le cas par la commune ou par le syndicat de communes.

Sans préjudice des attributions prévues dans d'autres articles, la commission scolaire a pour mission :

- de coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal ;
- de faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire ;
- de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
- d'émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental ;
- d'émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles ;
- de participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE:

<b>Mme CECCHETTI Myriam</b>	président (Déi Greng)
<b>M. ARENDT Patrizia</b>	membre (Déi Lénk)
<b>Mme BETTINGER-KIPPCHEN Sandra</b>	membre (conseil des parents)
<b>M. BODSON Marc</b>	expert (inspecteur)
<b>M. BROSIUS Yves</b>	membre (clergé)
<b>Mme DUBOUTAY Isabelle</b>	membre (DP)
<b>Mme FABER-HUBERTY Chantal</b>	membre (Déi Greng)
<b>M. GALLOTTI Christian</b>	suppléant (conseil des parents)
<b>M. GIERENZ Steve</b>	membre (LSAP)
<b>Mme GREISCH-REMACKEL Gaby</b>	suppléant (LSAP)
<b>M. HOLLERICH Hubert</b>	suppléant (Déi Lénk)
<b>M. HUBERTY Mario</b>	suppléant (CSV)
<b>Mme LAMBORELLE-POIGNARD Nadine</b>	membre (personnel enseignant)
<b>Mme LARIBI Yasmine</b>	membre (conseil des parents)
<b>Mme LEMMER Véronique</b>	suppléant (DP)
<b>M. LOEB Sammy</b>	suppléant (conseil des parents)
<b>M. OLMO Serge</b>	expert (maison-relais)
<b>Mme PREGNO-FORESI Liviana</b>	membre (LSAP)
<b>M. REINESCH Laurent</b>	membre (conseil des parents)
<b>M. REUTER Steve</b>	secrétaire (secrétaire)
<b>Mme REUTER-BAULER Carine</b>	membre (CSV)
<b>Mme SCHMITT Myriam</b>	suppléant (Déi Greng)
<b>M. THEIS Guy</b>	membre (personnel enseignant)
<b>M. WALTHER Georges</b>	suppléant (personnel enseignant)
<b>M. WINTERSDORF Joël</b>	membre (personnel enseignant)

## COMITÉ DE COGESTION DES ENSEIGNANTS DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, un comité de cogestion du personnel enseignant a été créé dans la commune de Sanem. Ce comité coordonne les propositions concernant l'organisation scolaire et le budget des écoles et veille à l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes écoles de la commune. Il défend les intérêts des enseignants et des enfants leur confiés et collabore avec l'inspectorat et les autorités communales à la bonne gestion des écoles. Le comité de cogestion de la commune de Sanem est composé de 8 personnes : les 6 présidents des comités d'école sont cooptés d'office comme membres du comité de cogestion. La composition est complétée par un représentant du cycle 1 et par un représentant de l'équipe SLD. Le mandat des membres du comité est limité à 5 ans et la composition pour la période de 2014 à 2019 est la suivante :

<b>BELVAUX-POSTE :</b>	<b>Joël WINTERSDORF</b>
<b>CHEMIN ROUGE :</b>	<b>Georges WALTHER</b>
<b>EHLERANGE :</b>	<b>Peggy WALISCH</b>
<b>SANEM :</b>	<b>Marianne TERMONT</b>
<b>SCHEUERHOF :</b>	<b>Guy THEIS</b>
<b>SOLEUVRE :</b>	<b>Pascal THEISEN</b>
<b>CYCLE 1 :</b>	<b>Lenka DIVIS</b>
<b>Équipe SLD :</b>	<b>Nadine POIGNARD</b>

vu lénks no riets:  
**WINTERSDORF Joël,**  
**POIGNARD Nadine,**  
**TERMONT Marianne,**  
**THEIS Guy,**  
**DIVIS Lenka,**  
**THEISEN Pascal,**  
**WALTHER Georges**

et fehlt:  
**WALISCH Peggy**



## COMITÉS D'ÉCOLE DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, les 6 écoles fondamentales de la commune de Sanem se sont également dotées de comités, qui comprennent, selon le nombre du personnel enseignant du bâtiment concerné respectivement selon les besoins de l'école, entre 3 et 5 membres. Les missions du comité d'école sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'école et d'un plan de développement scolaire, la détermination des besoins en formation continue et l'organisation de la gestion du matériel informatique et didactique de l'école. Les membres du comité d'école sont élus pour une durée de 5 années. La composition actuelle des différents comités d'école de la commune de Sanem est la suivante :

**BELVAUX-POSTE :** Joël WINTERSDORF (président),  
Christiane PESCH et Thierry ANDRÉ

**CHEMIN ROUGE :** Georges WALTHER (président),  
Judith THILTGES,  
Patrice TRIERWEILER,  
Tessy BARTHOLMÉ et Marco HARY

**EHLERANGE :** Peggy WALISCH (présidente),  
Laurent BILTGEN, David CIACCHI,  
Jos KIRPS et Cynthia WAGENER

**SANEM :** Marianne TERMONT (présidente),  
Micky GENGLER et Sandy HALSDORF

**SCHEUERHOF :** Guy THEIS (président), Karin MERSCH,  
Danielle SCHMIT et  
Caroline GIACOMINI

**SOLEUVRE :** Pascal THEISEN (président),  
Luc CASTAGNA, Ludovic HUBERTY  
et Ronny WESTER



## Conseil des parents

Le conseil des parents de la commune de Sanem, structure officielle participant de manière active à la vie scolaire, est composé de représentants des parents d'élèves des écoles Bieles-Poste, Chemin-Rouge, Ehlerange, Sanem, Scheierhaff, Soleuvre 2000 et Centre. Trois représentants du conseil des parents ont également assisté aux réunions de la commission scolaire.

Sa fonction représentative et consultative consiste à être à l'écoute de tous les enfants et des parents de la commune. Tant par le biais de ses représentants siégeant au sein de la commission scolaire que des réunions avec les enseignants au sein des divers établissements, un dialogue et une collaboration entre les partenaires questions d'actualité en termes de sécurité des infrastructures, d'organisation scolaire, d'organisation de manifestations ont été répercutées à divers niveaux. A noter que divers parents ont prêté main forte dans l'organisation événementielle scolaire.

L'objectif est de maintenir un cadre sécurisant pour nos enfants et de sensibiliser les divers acteurs, impliqués dans le système scolaire, à cette précieuse entraide.

### EXTRAITS DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE:

#### Article 48:

Tous les deux ans, les parents des élèves de chaque école, convoqués en assemblée par le président du comité d'école, ou à défaut, le responsable d'école, élisent au moins deux représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel intervenant dans l'école. L'assemblée détermine le nombre de représentants des parents et les modalités d'élection de ces derniers. A défaut de candidatures aux élections, le conseil communal peut désigner des représentants des parents d'élèves.

#### Art.49.

Sur convocation du président du comité de l'école ainsi que chaque fois qu'ils en font demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité de l'école, pour:

1. discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
2. organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
3. formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

**Il y a au moins trois réunions par année scolaire.**



## Conseil des parents

<b>M. DAX Marc</b>	rue de la Gare, 258	L-4460	BELVAUX	SCHEUERHOF
<b>M. HIRT David</b>	rue Belair, 40	L-4909	BASCHARAGE	SCHEUERHOF
<b>M. MONTEIRO MARQUES Luis Miguel</b>	rue de Differdange , 262	L-4437	SOLEUVRE	SCHEUERHOF
<b>M. NAVLET Rodrigue</b>	op der Baach, 1	L-4521	SOLEUVRE	SCHEUERHOF
<b>M. LOEB Sammy</b>	rue Brillbaach, 12	L-4380	EHLERANGE	EILERÉNG
<b>M. RIBEIRO Paulo</b>	Cité op Gewaennchen,	L-34383	EHLERANGE	EILERÉNG
<b>Mme FERNANDO MATOS DA SILVA Célia</b>	rue de Sanem, 60	L-4382	EHLERANGE	EILERÉNG
<b>Mme BETTINGER-KIPPCHEN Sandra</b>	rue Emmanuel Servais, 92	L-4989	SANEM	SANEM
<b>Mme WILHELM Patricia</b>	rue des Pommiers, 7	L-4985	SANEM	SANEM
<b>Mme ROLLES Cindy</b>	quartier de l'église, 30	L-4987	SANEM	SANEM
<b>M. HENGEN Frédérique</b>	rue du Verger, 24	L-4985	SANEM	SANEM
<b>Mme KASS Nathalie</b>	rue des Pommiers,6	L-4985	SANEM	SANEM
<b>Mme DAHM-RONDELLI Patrizia</b>	rue Michel Rodange, 90	L-4482	SOLEUVRE	CHEMIN ROUGE
<b>Mme LARIBI Yasmine</b>	rue Michel Rodange, 3	L-4482	BELVAUX	CHEMIN ROUGE
<b>M. NOUAR Ibrahim</b>	rue de l'Electricité, 49	L-4444	BELVAUX	CHEMIN ROUGE
<b>Mme GRUENTAL KLESTADT Carmella</b>	Chemin Rouge, 170	L-4480	BELVAUX	CHEMIN ROUGE
<b>M. GALLOTTI Christian</b>	rue d'Esch, 41	L-4450	BELVAUX	BELVAUX-POSTE
<b>M. GIOVANNELLI Roberto</b>	rue de l'Usine , 127	L-4490	BELVAUX	BELVAUX-POSTE
<b>M. REINESCH Laurent</b>	Quartier de l'Eglise, 7b	L-4443	BELVAUX	BELVAUX-POSTE
<b>M. WAMPACH Claude</b>	rue de l'Usine, 105	L-4490	BELVAUX	BELVAUX-POSTE
<b>Mme WRÒBEL Angelika</b>	rue de l'Usine, 268	L-4490	BELVAUX	BELVAUX-POSTE
<b>M. DIAS PEREIRA Johnny</b>	rue de Limpach, 42	L-4467	SOLEUVRE	SOLEUVRE 2000
<b>M. NEY Jérôme</b>	rue de Differdange, 18	L-4437	SOLEUVRE	SOLEUVRE 2000
<b>Mme THOMAS Beate</b>	rue de Belvaux, 93	L-4418	SOLEUVRE	SOLEUVRE 2000

*Rei vu lénks no riets:*  
Luis Monteiro Marques,  
Sandra Bettinger - Kippchen,  
Patricia Dahm-Rondelli,  
Frédérique Hengen, Cindy Rolles

*Rei vu lénks no riets:*  
Paulo Ribeiro, Patricia Wilhelm,  
Beate Thomas

*Rei vu lénks no riets:*  
Gallotti Christian,  
Carmella Gruental Klestadt,  
Nathalie Kass, Rodrigue Navlet

*Rei vu lénks no riets:*  
Sammy Loeb, Jérôme Ney,  
Laurent Reinesch, Yasmine Laribi,  
David Hirth



## LE SERVICE SCOLAIRE COMMUNAL

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement fondamental dans notre commune. Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription, de la désinscription et de la répartition des élèves sur les différentes classes, du transport scolaire, du budget scolaire, du matériel scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents, des diverses demandes de dispenses de résidence, des certificats scolaires, ... etc.

En outre, il essaie de régler toutes les affaires scolaires impliquant les élèves, les parents d'élèves, le conseil des parents, le collège échevinal, le conseil communal, la commission scolaire, le comité de cogestion du personnel enseignant, le comité d'école, le personnel enseignant et/ou l'inspectorat.

Enfin, il aide les responsables dans l'organisation de nombreuses activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs, les colonies scolaires de Fiesch (CH), la Coupe Scolaire-Circulation, la fête St. Nicolas, l'établissement du plan d'encadrement périscolaire, ... etc.

Les bureaux du service scolaire se trouvent au rez-de-chaussée, couloir b, de la maison communale à Belvaux.

### LES HEURES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTES :

LUNDI :	8 :30 – 11 :30 HEURES ET DE 13 :30 HEURES – 16 :00 HEURES
MARDI :	7 :00 – 11 :30 HEURES ET DE 13 :30 HEURES – 16 :00 HEURES
MERCREDI:	8 :00 – 11 :30 HEURES ET DE 13 :30 HEURES – 18 :00 HEURES
JEUDI :	8 :30 – 11 :30 HEURES ET DE 13 :30 HEURES – 16 :00 HEURES
VENDREDI :	8 :30 – 11 :30 HEURES ET DE 13 :30 HEURES – 16 :00 HEURES



### CONTACT :

**Steve REUTER**

*responsable du service scolaire et  
secrétaire de la commission scolaire*

Tél. : 59 30 75-628

Email : [steve.reuter@sanem.lu](mailto:steve.reuter@sanem.lu)

**Dany STEINS**

Tél. : 59 30 75-635

Email : [dany.steins@sanem.lu](mailto:dany.steins@sanem.lu)

### ADRESSE POSTALE :

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE SANEM SERVICE SCOLAIRE**

*(bureaux 1 et 3 au couloir b)*

**B.P. 74 L-4401 BELVAUX**

**Fax : 593075-528**





AUTOUR DE  
L'ÉCOLE

## ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'INSPECTION 11 (COMMUNES SANEM ET SCHIFFLANGE)

L'équipe multiprofessionnelle 11 relève du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et comprend du personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie.

Elle œuvre dans l'intérêt des élèves fréquentant l'enseignement fondamental des communes Sanem et Schifflange et s'adresse aux élèves à besoins éducatifs spécifiques, de même qu'aux parents dont les enfants rencontrent des difficultés dans leur milieu scolaire ou/et familial.

### L'ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE OFFRE :

- des bilans psycho-pédagogiques et des consultations psychologiques
- des consultations en logopédie et en orthophonie
- une intervention en classe et une prise en charge rééducative (orthophonie, psychomotricité) aux élèves à besoins éducatifs spécifiques ; ces mesures sont proposées par la Commission d'inclusion scolaire de l'arrondissement d'inspection 11.

Elle collabore avec le titulaire de classe, l'équipe SLD (Specific Learning Differences) de la commune de Sanem et l'équipe médico-socio-scolaire.

Les consultations sont gratuites et se font sur rendez-vous.



### VOLET DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE ET RÉÉDUCATION :

<b>BINTENER Gina,</b>	psychologue /coordination
<b>BOLLENDORFF Max,</b>	rééducateur en psychomotricité
<b>ENTRINGER Lara,</b>	remplaçante -professeur d'enseignement logopédique
<b>GOMES PEREIRA Sofia,</b>	psychologue
<b>HELFENSTEIN Manon,</b>	psychologue
<b>HEIRENS Christine,</b>	orthophoniste
<b>LEHNEN Tina,</b>	rééducatrice en psychomotricité
<b>MATHIEU Sabine,</b>	orthophoniste
<b>MICHELS Martha,</b>	pédagogue
<b>PLUMIER Joëlle,</b>	psychologue

### VOLET INTERVENTION EN CLASSE :

<b>BARROS Sylvie,</b>	remplaçante éducatrice graduée
<b>BOLLENDORFF Max,</b>	rééducateur en psychomotricité
<b>KIES Myri,</b>	éducatrice graduée
<b>KLEIN-ALBONETTI Fabienne,</b>	infirmière
<b>MICHELS Martha,</b>	pédagogue
<b>ORBAN-BISDORFF Cindy,</b>	infirmière

### CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :

<b>METZ Thierry,</b>	correspondant Institut pour Déficients visuels
<b>OLINGER Claudine,</b>	chargée de la direction du Centre d'éducation différenciée Esch-sur-Alzette

### ADRESSE :

1, avenue Porte de France (3<sup>e</sup> étage, bloc C)  
L-4360 Esch-sur-Alzette / site Belval  
Tel : 247 75 999 (secrétariat)  
Fax : 54 04 73



## PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE – PEP

A partir de la rentrée 2013-2014 chaque commune est tenu d'établir un premier plan d'encadrement périscolaire nommé PEP.

Le PEP vise à développer une offre éducative de qualité accessible aux enfants fréquentant l'enseignement fondamental. L'école et l'organisme socio-éducatif (les maisons relais et les sociétés sportives, musicales, artistiques et ludiques) collaborent lors de cette mise en oeuvre.

### LE PEP PRÉVOIT LES PRESTATIONS SUIVANTES INDISPENSABLES:

- accès aux ressources documentaires tel que bibliothèque, médiathèque
- accès aux ressources artistiques, musicales et sportives
- accès aux activités ayant pour objet des apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs
- accès aux études surveillées, l'aide aux devoirs à domicile
- des moments de repos
- de la restauration
- l'accueil avant et après les heures de classe aux enfants.

Nous avons en outre élaboré une brochure avec toutes les sociétés de la commune qui offrent des activités pour les enfants de l'école fondamentale. Cette brochure sera distribuée à tous les enfants fréquentant une de nos écoles.

## PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE – PEP

Die Gemeinden sind seit dem Schuljahr 2013-2014 aufgefordert ihren ersten Plan d'Encadrement Périscolaire genannt PEP aufzustellen.

Der PEP wird uns erlauben ein ganzheitliches und kohärentes Bildungs-, Betreuungs- und Erziehungsangebot für die uns anvertrauten Kinder zu gewährleisten und zwar in Zusammenarbeit mit den Grundschulen, „maisons relais“, den sportlichen, musikalischen und künstlerischen Vereinen unserer Gemeinde.

### DER PEP MUSS FOLGENDE AKTIVITÄTEN ANBIETEN:

- Bibliotheken sowie Mediatheken müssen zugänglich sein
- außerschulische Förderangebote in sportlichen, kulturellen und artistischen Bereichen
- Förderangebote in den sprachlichen, psychomotorischen, sozialen, kognitiven und affektiven Bereichen
- Hausaufgabenhilfe
- Ruheräume und -phasen
- Kantinen
- Auffangstrukturen vor und nach den Schulzeiten

Zusammen mit all unseren Vereinen der Gemeinde haben wir eine Broschüre ausgearbeitet die verteilt wird.



## LE SERVICE MÉDICO-SOCIO-SCOLAIRE (LIGUE MÉDICO-SOCIALE)

Ce service se partage en 2 volets :

### LA MÉDECINE SCOLAIRE

des tests et mesures de dépistage, ainsi que des examens médicaux sont pratiqués tels que prévus par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011. Ils sont assurés par Mme Josiane Kolbach, infirmière en pédiatrie et Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale, toutes les deux travaillant auprès de la Ligue Médico-Sociale et par les médecins scolaires. Les parents peuvent aussi s'adresser à ce service pour toute question au sujet de la santé ou de l'alimentation de leur enfant

### LE SERVICE SOCIAL

les parents, les enseignants et les élèves peuvent s'adresser à ce service pour avoir des informations, des conseils ou de l'aide. Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale assure ce service

## LA MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987 et par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste.

Les tests et mesures de dépistage comprennent :

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante d'hygiène sociale, qui garde le lien avec l'inspecteur, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, ... etc



### CONTACT:

**MICHELLE PHILIPP**  
assistante d'hygiène sociale

**Maison Sociale**  
16, rue de la Poste  
L-4477 Belvaux  
tél.: 621 201 133

ou

**CENTRE MÉDICO SOCIAL**  
23, Grand Rue  
L-4575 Differdange  
tél.: 5856581

**JOSIANE KOLBACH**  
infirmière en pédiatrie  
Centre Médico Social  
61, rue de la Gare  
L-4130 Esch/Alzette  
544646222

## LE SERVICE RASE (RELAIS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF)

Le service RASE a été créé en septembre 2008 par le collège échevinal de Sanem. Il est né du constat qu'il y a de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques, résultant le plus souvent de difficultés familiales complexes.

De ce fait, il existe un besoin croissant de coordination entre les différents services communaux et d'autres structures socio-éducatives ou d'aide à l'enfance telle que : l'école fondamentale, la Maison Relais, les crèches, les foyers de jour, l'Office Social, les équipes multi-professionnelles EDIFF et SLD, le service de médecine scolaire, Hëllef fir de Puppelchen, le SIPO, le SPOS (suivi post-primaire) ou encore des services semblables d'autres communes.

En effet, de plus en plus d'enseignants ou personnes en charge de l'éducation des enfants, s'aperçoivent que certains des élèves qui leur sont confiés, ont des difficultés scolaires ou autres qui ont pour origine, une cellule familiale défaillante. Ces personnes, mais également les familles, qui, trop souvent, pour une raison ou une autre, hésitent à faire appel à une aide extérieure, ont désormais une structure à qui s'adresser en toute confiance.

Les professionnels du service RASE se basent sur les informations qui remontent du terrain. Ils prennent contact soit avec les professionnels concernés, soit directement avec les familles en question, afin de se faire une idée exacte de la situation. Une fois le problème cerné, ils conseillent les parents et les orientent dans leurs démarches. Si les parents, pour quelque raison que ce soit, hésitent à faire appel à de l'aide, un travail avec la famille est entamé, ceci pour les motiver, et ce bien sûr dans l'intérêt de l'enfant.

Le travail quotidien du service RASE est très complexe et diversifié. Les professionnels ne tra-

vaillent pas seulement dans leur bureau, mais ils se déplacent également sur le terrain (écoles, autres services spécialisés, maison relais...). Le travail à domicile (suivi éducatif) est une mesure d'aide qui est aussi proposée par le service RASE. Ce travail est fait de commun accord avec la famille et cette forme de travail social est souvent sollicitée par les familles. Il faut souligner le fait que le soutien de la famille n'est faisable que s'il y a une relation de confiance à la base.

Le RASE vise également à la détection précoce des problèmes. L'anticipation et la prévention peuvent s'avérer essentielles dans de nombreux cas.

**CONTACT:**  
Tél.: 28 84 72 823



**Maison sociale**  
16, rue de la Poste  
L-4477 Belvaux

## D'ELTERESCHOU JANUSZ KORCZAK

### Firwat eng Eltereschoul?

Et gëtt een net als Eltere gebuer, et gëtt een et. A kee Kand bréngt eng ‚Gebrauchsanweisung‘ mat, wéi mat him ëmzegoen ass. Eis Gesellschaft erlieft konstant Verännerungen an entwéckelt sech ganz schnell. Mat deene Changementer wuessen a veränneren sech och d'Uspréich un d'Erzéiung an un dat wat e Kand haut soll vermëttelt kréien, fir muer ze wëssen an ze kënnen. Wat erwaard d'Gesellschaft da vu mir als Elteren? Wéi eng Kompetenze soll ech bei mengem Kand fördern? Wéi eng Wäerter wëll ech him mat op de Wee ginn? Wat si meng Responsabilitéiten an der Erzéiung vu mengem Kand? Wéi soll ech erzéien?

Froen, ob déi een als Elteren eng oder och keng Äntwert huet oder sech senger Äntwert net sécher ass. An hei setzt d'Eltereschoul un. D'Eltereschoul ass keng Schoul am traditionelle Sënn. Eis geet et drëm Elteren eng Plattform ze bidden, wou si sech mat aneren Elteren a Leit aus dem professionelle Milieu treffen kënnen: Fir sech zu Erzéiungsthemen z'informéieren an auszetauschen, ënnerschiddlech Siichtweise kennenzelieren an ze diskutieren, Tipps an Tricks ze deelen.



Säit 2002, schaffe sozial a pädagogesch Institutionen aus der Gemeng Suessem mat eis zesummen. Zweemol am Joer gëtt eng Versammlung fir Partnerinstitutionen aus der Gemeng iwwe de Chancegläichheetsservice organiséiert fir dës Aktivitéiten ze koordinéieren. Ween dëst Joer net konnt dobäi sinn, deen duerf sech schonn op dat kommand Schouljoer freeën.

Zesummenarbescht... Ab September 2016 start den Projet : „MAISON DES PARENTS“!

Den aktuelle Kalenner mat den Aktivitéiten, eise Katalog mat den Themen, déi mir ubidden, souwéi Informatiounen zur Eltereschoul allgemeng fannt dir ënner [www.kannerschlass.lu/eltereschoul](http://www.kannerschlass.lu/eltereschoul). Brauch dir weider Informatiounen? Hu dir Froen zu eisem Programm? Oder wëll dir och mat eis zesummeschaffen? Dann zéckt net a setzt iech mat mir a Verbindung. Ech freeë mech op iech:

**Ana Luisa Carrilho, éducatrice graduée.**  
**Eltereschoul-Sud**  
**1, rue Louis Pasteur**  
**L-4276 Esch/Alzette**  
**27 54 39 66**  
**[eltereschoul-sud@kannerschlass.lu](mailto:eltereschoul-sud@kannerschlass.lu)**

**NEW: D'Eltereschoul ass geplënnert! An eis fusch nei Lokalitéiten werde mir e Schratz wieder un Angeboter opsetzen.**

**D'Rentrée steht ganz am Zeechen vun kreativt Zesummenarbescht...**

**Ab September 2016 start den Projet : „MAISON DES PARENTS“!**

## ÉCOLE DES PARENTS JANUSZ KORCZAK

### Pourquoi une Ecole des Parents?

On ne naît pas parents, on le devient. Et aucun enfant ne naît avec un ,mode d'emploi. Notre société subit constamment des changements et évolue rapidement ; ces changements sociétaux influencent aussi les exigences en matière de l'éducation – qu'est-ce qu'un enfant doit apprendre aujourd'hui pour le connaître savoir l'appliquer demain. Qu'est-ce que la société attend de moi en tant que parent? Quelles compétences dois-je promouvoir chez mon enfant? Quelles valeurs lui transmettre? Quelles sont mes responsabilités dans l'éducation de mon enfant? Comment puis-je éduquer?

Depuis 2002 l'Ecole des parents collabore avec les institutions sociales et éducatives de la commune de Sanem. Le service à l'Égalité des Chances entre femmes et hommes organise deux fois par an une réunion avec les institutions partenaires pour coordonner ces activités. Si vous n'avez pas eu la chance de participer cette année-ci, vous pouvez déjà vous prendre note des activités à venir.

**NOUVEAU:** L'école des parents à déménagé! A partir de septembre 2016 nous allons élargir notre offre plus amplement et ainsi mettre nos tout nouveaux locaux à contribution. Dès la rentrée, la créativité sera au service d'une belle collaboration

avec le projet « MAISON DES PARENTS »!

Le calendrier actualisé des activités, le catalogue des thèmes proposés ainsi que des informations générales sur l'Ecole des parents et son fonctionnement sont disponibles sur notre site internet : [www.kannerschlass.lu/eltereschoul](http://www.kannerschlass.lu/eltereschoul). Vous désirez des informations supplémentaires? Vous avez des questions quant à notre programme? Vous envisagez une collaboration avec nous? Alors n'hésitez pas à me contacter, je me tiens à votre disposition et me réjouis de vous rencontrer :



Ce sont des questions auxquelles on sait ou on ne sait parfois pas donner de réponse. Un bon moment pour s'adresser à l'Ecole des Parents, qui elle n'est pas une école dans le sens traditionnel du terme. Notre défi est d'offrir aux parents une plateforme où ils peuvent rencontrer d'autres parents ainsi que des professionnels du terrain: pour s'informer et s'échanger sur des thèmes pédagogiques, pour connaître et discuter différents points de vue, pour partager des idées et tuyaux.

**Ana Luisa Carrilho, éducatrice graduée.**

**Eltereschoul-Sud**

**1, rue Louis Pasteur**

**L-4276 Esch/Alzette**

**27 54 39 66**

**[eltereschoul-sud@kannerschlass.lu](mailto:eltereschoul-sud@kannerschlass.lu)**

**NOUVEAU: L'école des parents à déménagé! A partir de septembre 2016 nous allons élargir notre offre plus amplement et ainsi mettre nos tout nouveaux locaux à contribution.**

**Dès la rentrée, la créativité sera au service d'une belle collaboration avec le projet « MAISON DES PARENTS »!**



## DYSPHASIE.LU

Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique  
par arrêté grand-ducal du 12 mai 2012

### MISSION

- Sensibiliser et informer les parents et autres intervenants sur les problèmes que posent la dysphasie notamment au niveau du dépistage précoce des enfants et de la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire.
- Venir en aide aux parents qui rencontrent des problèmes dans la prise en charge de leur enfant atteint de dysphasie.
- Rechercher ensemble avec toutes les personnes concernées les solutions les plus adaptées aux problèmes existants.

### ZIELE

- Lehrer, Eltern und Erzieher auf das Problem und die damit verbundenen Folgeerscheinungen der Dysphasie sensibilisieren.
- Eltern und anderen kompetenten Personen (Psychologen, Pädagogen...) Hilfe anbieten zur optimalen Förderung von dysphasischen Kindern.
- Durch gezielte Informationen den Eltern helfen angepasste Lösungen für ihre dysphasischen Kinder zu finden.



Association sans but lucratif  
reconnue d'utilité publique

### MISSION

- La prise en charge destinée aux personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- La prise en charge des enfants dont la langue maternelle n'est pas le luxembourgeois.
- La prise en charge de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande, par des nouvelles méthodes pédagogiques, basées sur des recherches scientifiques.
- Rechercher ensemble avec les personnes concernées des solutions les plus adaptées aux problèmes existants

### ZIELE

- Betreuung von Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematischer, logischer und gesprochener Sprache.
- Betreuung von Kindern deren Muttersprache nicht luxemburgisch ist.
- Kurse in deutscher und luxemburgischer Sprache, orientiert an neusten Forschungserkenntnissen.
- In Zusammenarbeit mit den Betroffenen wird versucht, eine angepasste Lösung für vorhandene Probleme zu finden.

Anlaufstelle für  
Pädagogen und Eltern,

Luxemburg

Prävention und Therapie von  
Spracherwerbsstörungen (SES)  
Erwerb der luxemburgischen und der  
deutschen Sprache als 2.Sprache  
(Migrantenkinder)

## MÉTHODE

- Numéro d'appel pour parents et intervenants :  
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 241 853  
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- E-mail: [dys@pt.lu](mailto:dys@pt.lu)
- Site Internet : [www.dysphasie.lu](http://www.dysphasie.lu),  
[www.apelux.eu](http://www.apelux.eu)
- Organisation : des séances d'informations, des colloques et tables ronde.
- Faire connaître et respecter les besoins éducatifs spécifiques.
- Sensibiliser les autorités compétentes et réunir les différents acteurs pour améliorer, voire adapter les structures scolaires existantes.
- Améliorer le système de dépistage précoce pour les personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- Promouvoir des projets visant à garantir la meilleure intégration possible des personnes sur le marché du travail par une formation socio-professionnelle spéciale.
- Formation des pédagogues (SCRIPT, Communes), pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande.
- Prise en charge, des personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique, pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise (L) et allemande (D).
- Heures de soutien hebdomadaire pour élèves du primaire et du secondaire.

## AUFGABENBEREICH

- Telefonnummer für Eltern und Pädagogen:  
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 241 853  
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- E-mail : [dys@pt.lu](mailto:dys@pt.lu)
- Site Internet : [www.dysphasie.lu](http://www.dysphasie.lu),  
[www.apelux.eu](http://www.apelux.eu)
- Organisation von: Informationsabenden, Rundtischgesprächen
- Die spezifischen Bedürfnisse der Betroffenen erörtern und einfordern.
- Sensibilisierung der zuständigen Behörden und Koordinierung der verschiedenen Hilfestellen.
- Verbesserung der Früherkennungsdienste für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache.
- Förderung von Projekten, die das Ziel einer bestmöglichen Inklusion von Menschen mit einer „dys“-Behinderung auf dem Arbeitsmarkt verfolgen, anhand einer spezifischen sozio-professionellen Ausbildung.
- Weiterbildung der Pädagoge (SCRIPT; GEMEINDEN) in der Sprachförderung im Deutschen und Luxemburgischen.
- Betreuung für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache in Luxemburgisch und Deutsch.
- Wöchentliche Förderstunden für Grundschüler und Sekundarschüler



Der Alltag mit einem behinderten Kind erfordert viel Zeit, Kraft und auch Geld. Er muss entsprechend den täglichen Anforderungen des behinderten Kindes organisiert werden. Dadurch kommen nicht behinderte Geschwisterkinder häufig zu kurz. Jüngere Geschwister arrangieren sich dabei leichter als Ältere, da sie bereits in die vorhandene Familiensituation hineingeboren worden sind.

Le quotidien des enfants atteints d'un handicap demande beaucoup de temps, d'énergie ainsi que d'argent.

Il doit être adapté aux besoins spécifiques journaliers de l'enfant souffrant d'un handicap. Par manque de temps, les parents accordent plus d'attention aux enfants souffrant d'un handicap qu'aux autres enfants. L'adaptation à la situation familiale des plus jeunes sœurs et frères se fait plus facilement que celle des plus âgés.

## HILFE FÜR GESCHWISTERKINDER

Selbsthilfegruppen entlasten Eltern und Kinder. Austausch, Hilfe und neue Freunde lassen sich hier finden und vielleicht wird auch einmal eine Freizeit oder Betreuung organisiert.

## AIDE POUR SŒURS ET FRÈRES

Des groupes d'entraide soulagent les parents et les enfants. Ces groupes offrent la possibilité d'échanger, d'obtenir une aide ou créer de nouvelles amitiés et voir la mise en place d'un temps libre ou voir même d'un encadrement.

## BERATUNGSSTELLE GESCHWISTERKINDER

Die Beratungsstelle Geschwisterkinder ist ein Angebot der « Besondere Geschwister » a.s.b.l. Sie richtet sich an Menschen, die privat oder beruflich Fragen zum Thema «Geschwister von Kindern mit Behinderungen» haben und begleitet u.a. Kinder, Jugendliche und Erwachsene in ihrer Auseinandersetzung mit der persönlichen Lebenssituation.

## CENTRE D'INFORMATION POUR SŒURS ET FRÈRES

Ce Centre d'aide et d'accueil est proposé pour l'asbl « Besondere Geschwister ».  
Il s'adresse à des personnes, ayant des questions d'ordre privé ou professionnel, sur le thème ''sœurs et frères d'enfants atteints d'handicap''.  
Il accompagne également entre autre des enfants, des adolescents et des adultes qui sont confrontés, dans leur situation de vie personnelle, à cette problématique.



## SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

### OBJEKTIVE :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

### TARIFE :

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen

**bis 1 499,99 € = 0,50 € / Stunde.**  
**Beteiligung bei Einkommen**  
**ab 6 200,00 € = 12,40 € / Stunde.**

Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.

1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

Die Betreuung weiterer Kinder wird zusätzlich mit 50% berechnet.

### BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt.

Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.



### FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

**48 07 79**

**Montag bis Donnerstag**

**von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.**

**Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr**

**Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr  
am nachfolgenden Tag.**

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter)

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, kann das beiliegende Anmeldeformular im Voraus ausgefüllt werden.

### **Vicky Wagner** **Verantwortliche der Dienststelle**

Der „Service Krank Kanner Doheem“ wird finanziert durch den Unkostenbeitrag der Eltern, Spenden und eine Konvention zwischen „Femmes en Détresse a.s.b.l.“ und dem Ministerium für Chancengleichheit.

## SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

### L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

### LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

**Les tarifs se situent entre un revenu imposable inférieur à 1 499,99 € = 0,50 € par heure. et supérieur à 6 200,00 € = 12,40 € par heure.**

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg.

1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

Les gardes d'enfants supplémentaires seront comptabilisées à 50 %.

### LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures.

La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2<sup>ème</sup> jour de la garde.

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**48 07 79**

**LUNDI - JEUDI**

**de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.**

**VENDREDI**

**de 7:00 à 12:00 heures.**

**Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.**

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le site internet de Femmes en Détresse [www.fed.lu](http://www.fed.lu).

### VICKY WAGNER *Responsable* Service Krank Kanner Doheem

Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.





# SERVICE KRANK KANNER DOHEEM - ANMELDEFORMULAR

95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tél.: 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • krankkanner@pt.lu

**KIND(ER):**

Name und Vorname	Versicherungsnummer	Nationalität

Adresse: .....

Ortschaft: L- ..... .....

E-mail: ..... Sprache: .....

**NAME UND VORNAME DES VATERS:** .....

Versicherungsnummer:

Tel.: ..... Mobiltelefon: .....

Arbeitgeber: .....

**NAME UND VORNAME DER MUTTER:** .....

Versicherungsnummer:

Tel.: ..... Mobiltelefon: .....

Arbeitgeber: .....

**FAMILIENSITUATION:**

Verheiratet  PACS  Zusammenlebend  Alleinerziehend  Geteiltes Sorgerecht

**Allergien:**

**Gesundheitliche Vorgeschichte des Kindes:**

**Zusätzliche Bemerkungen:**

Unterschrift:.....

Datum: ....., den ..... 20 .....

# SERVICE KRANK KANNER DOHEEM - FICHE D'INSCRIPTION

95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tél.: 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • krankkanner@pt.lu

## ENFANT(S):

Nom et Prénom	Matricule	Nationalité

Adresse: .....

Localité: L-.....

E-mail: ..... langue .....

## NOM ET PRÉNOM DU PÈRE: .....

Matricule du père:

Tél.: ..... Portable: .....

Employeur: .....

## NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE: .....

Matricule de la mère:

Tél.: ..... Portable: .....

Employeur: .....

## SITUATION FAMILIALE:

Marié(e)  PACS  Concubinat  Monoparentale  Garde alternée

## Allergies:

## Antécédents médicaux de l'enfant:

## Particularités:

Signature: .....

Date: ....., le ..... 20 .....

## **COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET SOCIALE COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE**

### **COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET SOCIALE**

Les élèves des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental fréquentent durant l'année scolaire 2016-2017 obligatoirement soit les cours d'instruction religieuse et sociale soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse et sociale est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grand-ducal du 3 août 1998).

### **PERSONNEL ENSEIGNANT DU COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET SOCIALE:**

école Belvaux-Poste :	<b>BROSIUS Yves</b>
école Chemin Rouge :	<b>SCHILTZ Suzette / SCHUMMER Monique / KREIS Caroline / GODART Irma</b>
école Ehlerange :	<b>KREIS Caroline</b>
école de Sanem :	<b>SCHUMMER Monique</b>
école Scheuerhof :	<b>IANNIZZI Katrin</b>
école Soleuvre 2000 :	<b>NICOLOSI Marcello</b>

### **COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE**

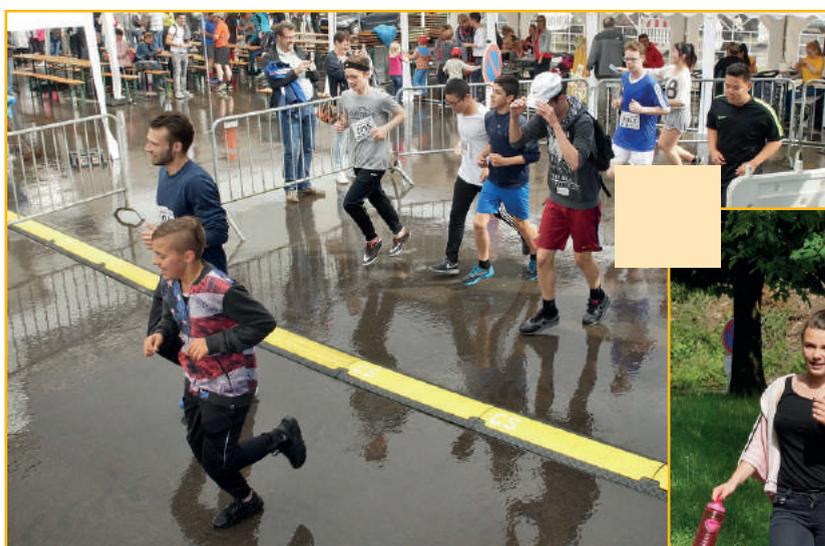
Ces cours sont destinés à offrir une alternative non-confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion.

### **PERSONNEL DU COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE:**

école Belvaux-Poste :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>
école Chemin Rouge :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>
école Ehlerange :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>
école de Sanem :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>
école Scheuerhof :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>
école Soleuvre 2000 :	<b>assuré par le titulaire de classe ou un enseignant «team» de l'école</b>

A PARTIR DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, LES COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET SOCIALE AINSI QUE LES COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE SERONT REMPLACÉS PAR UN NOUVEAU COURS UNIQUE INTITULÉ « VIE ET SOCIÉTÉ »

# FORZA LUCA - ECOLE 2000



## SCHOULKOLONIEN

D'Enseignanten aus den Zyklen 1 an 2 hunn d'Méiglechkeet hier eege Kolonie ze plangen an se sou de Besoinen an de Wënsch vun hire Kanner unzepassen. Well all Joer just eng begrenzten Unzuel vu Klasse vun dëser Offer profitéiere kann, besteet e Roulement deen all Enseignant et erlaabt un den Tour ze kommen.

All d'Klassen aus den Zyklen 3.2 a 4.1 gi wéi déi lescht Joren op Fiesch an d'Schwäiz. Vir d'éischt léieren d'Kanner aus dem 3.2 op flotte Wanderunge Fiesch an seng Ëmgéigend am Summer kennen, am 4.1 steet dann hier Wanterkolonie mat Skifueren um Programm.

### FIESCH WANTER 2017 :

1. 04.03 - 11.03
2. 11.03 - 18.03
3. 18.03 - 25.03
4. 25.03 - 01.04

### FIESCH SUMMER 2017 :

1. 12.06 - 19.06
2. 19.06 - 26.06
3. 26.06 - 03.07
4. 03.07 - 10.07





## SOLEUVRE 2000



Och dëst Joer gouf um 2000 zu Zolwer den ZOLWER-FOOTBALL-CUP enntert der Leedung vum THEISEN Pascal ausgedroën ! Mat um Start woaren eng Ronn 50

Kanner aus de Cyclen 3 a 4 ! Den Erléis vun dësem Daag geet intégral un d'Associatioun ROKKU\_MI\_ROKKA, déi sech am Senegal fir arm a krank Kanner asetzt !

D'Chèque-lwwerrechung fënnt am Oktober zu Zolwer statt !  
D'Platzéierungen : C3 : 1. CONTER 2. MARQUART 3. CAMAZZI C4 : 1. WESTER 2. THEISEN 3. JUNG 4. SZABO



# BELVAUX-POSTE



BELES, DEN 20. NOVEMBER 2015  
Die Schüler der Grundschule Beles-Post (Gemeinde Sa-nem) wollten ein Zeichen für den Frieden setzen.



GRONDSCHOUL BIELES-POST: SCHECKÜBERREICHUNG  
Am 3. Februar 2016 überreichten die Schüler der Grundschule Bieles-Post Schecks im Gesamtwert von 2000 €



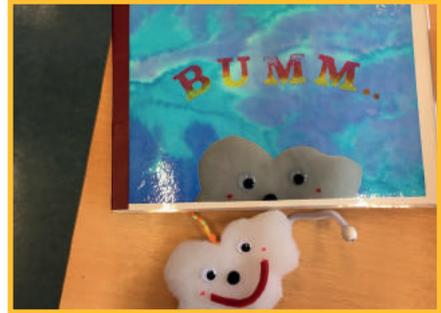
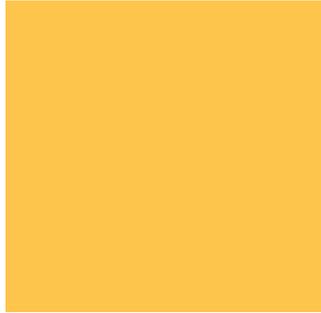
Säit Mee 2016 hu mer Beien an der Gemeng. Iwwert den HOBOSphere-Projet an Zesummenaarbecht mam SNJ huet d'Gemeng Suessem eng Beiekugel kritt.



Säit Juni 2015 stellt den CTF Gaart an Heem Bieles säi Gaart an der rue G-D Charlotte de Schoulkanner zur Verfügung.



# CHEMIN ROUGE



# ÉILERENG



de Pauseweenchen aus dem Holzatelier



Liesnuet Vanessa Staudt C1-2



Naturatelier C1-4 Land Art

# SCHEIERHAFF



## LASEP SEKTION GEMENG SUESSEM

(LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)



Eis Lasep Sektioen, déi säit dem Schouljoer 1964-65 besteet, bidd de Grondschoukanner vill verschidden a flott Méiglechkeeten Sport ënnert der Leedung vu kompetenten an engagéierten Dirigentën ze maachen z.B.

- Fussball
- Schwammen
- Moutainbike (Pumptrack, Geocaching)
- Danzen
- Multisport
- Wing-Tsun (sech selwer verdeedegen)
- Ballspiller

Fir 20€ Cotisatioun pro Joer kann all Kand aus der Gemeng sech un all de proposéierte Sportaktivitéiten bedeelegen. En détailléierte Programm gëtt de Grondschoukanner no der Rentrée am September ausgedeelt. De Programm an d'Umeldungsziedelen kann een awer och um Schoulsite ([www.ecoles-sanem.lu](http://www.ecoles-sanem.lu)) erfleeden!



## UNE ALIMENTATION SAINES EST DE PREMIÈRE IMPORTANCE !



Depuis des années, la Commune de Sanem s'engage activement à promouvoir une alimentation saine, afin de prévenir et de combattre les maladies de civilisation comme notamment la surcharge pondérale et ses conséquences néfastes. Repas dans les Cantines scolaires et Foyers de midi La Commission de Surveillance de la Restauration\* se réunit régulièrement pour assurer l'organisation d'une alimentation saine dans nos structures de la Maison Relais ainsi que pour épauler les multiples acteurs en vue de pouvoir garantir des prestations de haute qualité. Elle est composée de responsables politiques, de représentants aussi bien du corps enseignant que des parents d'élèves, de la Maison Relais et du CIPA REWA ainsi que d'un expert en restauration, tout ceci dans l'idée de réunir tous les groupes concernés par l'alimentation au sein de notre commune.

Sous leur surveillance, des menus variés et adaptés aux besoins des enfants sont proposés par une équipe multidisciplinaire composée de cuisiniers, d'une diététicienne (Madame Jacqueline Feyder-Welbes) et de représentants de l'équipe éducative, chacun ayant un rôle bien particulier pour assurer une alimentation équilibrée et attrayante à nos jeunes et pour les éduquer à se nourrir de façon adéquate.

Ainsi, dans le souci d'évoluer constamment, depuis juin 2015 nos cuisiniers préparent tous les jours

des plats végétariens pour les enfants qui en ont fait la demande. Comme tous les menus habituels, ceux-ci sont également validés par notre diététicienne.

Education à la nutrition saine à la maison relais, mais également à l'école.

Depuis 5 ans Madame Josette Rotolo, faisant parti de notre équipe éducative au sein de la cuisine de la maison relais, se déplace dans les différents foyers afin de proposer régulièrement des activités de cuisine aux enfants de tout âge, ceci même pour les enfants non-scolarisés, mais adaptées à l'âge de ces enfants.

Dans ce contexte Josette Rotolo et Cheryl Linden ont réalisé, ensemble avec un groupe d'enfants, un projet de création de menus « très chaotiques », durant l'année scolaire écoulée. Un livret dénommé « Chaos Kichen », contenant les recettes des menus créés, documentés également par des photos très amusantes, est disponible pour l'achat à la Maison Relais au « Scheierhaff » : un ouvrage qui enrichira votre bibliothèque culinaire !

Mis à part la production de repas pour nos cantines et foyers de midi, nous avons instauré dans nos écoles un concept qui prévoit d'offrir à chaque enfant, lors de son parcours à l'école fondamentale des séances d'informations sur la nutrition saine. L'éducation à la nutrition saine des enfants

d'aujourd'hui, qui seront les parents de demain, est d'une importance capitale à nos yeux. Le contenu des séances est adapté à l'âge et au niveau de compréhension des enfants dans les cycles respectifs. L'encadrement des écoliers est assuré par notre diététicienne, Madame Véronique Gauche, en collaboration avec le personnel enseignant en charge de la classe respective ainsi que du président du Comité des écoles, Monsieur Guy Theis. La partie théorique est bien sûr complétée par un volet pratique, d'ailleurs toujours bien accueilli par les élèves (voir détail dans l'article « Projet « Gesond lessen-Méi beweggen » »). Bon appétit !

Depuis des années nous maintenons également le programme national « Fruit for school » dans nos écoles afin d'assurer que nos enfants sachent que la consommation journalière de fruits est très importante.

**\*Commission de Surveillance de la Restauration actuelle:**

**Représentants -(politiques) :**

Marco Goelhausen (Président, Echevin Santé), Myriam Cecchetti (Echevine Ecoles), Simone Asselborn-Bintz (Echevine Maison Relais/CIPA), Chantal Faber-Huberty, Carine Reuter-Bauler,

**(Parents d'élèves) :** Nathalie Kass, Cindy Rolles  
**(Écoles) :** Joël Wintersdorf, Wallisch-Allar Peggy, Steve Reuter

**(Maison Relais) :** Serge Olmo, Marcel Belche, Cherryl Linden, Biot Nadine

**(CIPA REWA) :** Alain Willet, Daniel Weiler

**(Expert) :** Henri Reding



## PROJET „GESOND IESSEN-MÉI BEWEGEN“

Sait der Schoulrentrée 2014-2015 kann am Kader vun der nationaler Campagne „Gesond lessen - Méi bewegen“ all Cycle aus de Schoulen un dësem Projet deelhuelen, fir d'Wichtigkeet an Präsenz vum gesonden lessen an der Schoul ze ënnerstëtzen.

Esou kruten d'Kanner folgend Themen proposéiert:

### CYCLE 1 (+ PRÉCOCE):

- Waasser am Kierper
- Gesond Moies lessen
- Liewensmëttelpyramid fir d'Kanner
- Vum Kär zum Bäcker

### CYCLE 2:

Liewensmëttelpyramid fir d'Kanner

### CYCLE 3:

Stellwert vum Zocker an der Liewensmëttelpyramid mat Analyse vum Zockergehalt vu verschiddene Liewensmëttelen.

### CYCLE 4:

„Brainfood“: d'Wichtigkeet vum gesonden lessen fir eng besser Opmierksamkeet an eng gudd schoulesch Leeschtungsfähigkeet.

All Cours, geleet vun der Diététicienne, Gauche Véronique, besteet aus engem theoreteschen an engem prakteschen Deel, wou d'Kanner aktiv drun deelhuelen wéi z.B.: Preparatioune fir e Smoothie, en ausgeglacht Moies lessen, verschidden Zorte Gedrënker schmaachen, Brout baken asw.

Op dësem Wee soll gesond lessen de Kanner méi nobruecht ginn an zu besseren lessgewunnechte bäidroen, well et ass bewisen dass e widderhuelten Kontakt mat neiaartege Geschmacksrichtungen zu enger positiver Virleift fir dat gesond lessen ka féieren.





## VAKANZNOMETTEGER ZU LËLTZ

# AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



## MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE SANEM

La commune de Sanem a élaboré en 2001 le projet de la «Maison Relais» afin d'offrir une garde qualifiée pour les enfants en dehors des horaires scolaires. Comme il s'agit d'un projet à long terme qui a pour but d'offrir ce service dans les différentes localités et quartiers de la commune, les changements se font au fur et à mesure que les infrastructures le permettent. Ceci implique que l'admission dans ces structures fonctionne selon des critères d'admission et avec possibilité de listes d'attente. Cependant depuis 2001 tous les enfants scolarisés ont pu être admis.

Objectif principal: donner aux familles monoparentales, aux familles dont les 2 parents travaillent ou aux familles en difficulté, la possibilité de faire encadrer leurs enfants scolarisés.

## LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MAISON RELAIS:

### A) ACCUEIL DU MATIN:

Un accueil est prévu dans ou à proximité de tous les bâtiments scolaires de 7h00 à 7h50 heures. L'Accueil du Matin qui se fait dans une salle de classe ou dans un autre local disponible est assuré par le personnel de la Maison Relais.

### B) ACCUEIL DE MIDI:

L'Accueil de Midi est une surveillance destinée aux enfants du cycle 1 tous les jours de la semaine jusqu'à la fin des cours de l'enseignement primaire, à savoir : les lundis, mercredis et vendredis de 11h45 à 11h55 ainsi que les mardis et jeudis de 11h45 à 12h25.

Ce service s'adresse aux parents d'élèves fréquentant à la fois l'enseignement du cycle 1 et des cycles 2-4 afin de leur éviter un double trajet.

### C) FOYERS DE MIDI:

- **Foyer de Midi «Belvaux Centre Culturel»**  
(pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- **Foyer de Midi «Ehlerange Kulturschapp»**  
(pour les enfants de l'école Ehlerange)
- **Foyer de Midi «Sanem Centre Culturel»**  
(pour les enfants de l'école Sanem)
- **Foyer de Midi «Soleuvre Ecole 2000»**  
(pour les enfants des écoles Soleuvre/Centre et 2000)
- **Foyer de Midi «Scheierhaff»**  
(pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- **Foyer de Midi «Chemin Rouge»**  
(pour les enfants de l'école Chemin Rouge)



Ce service, anciennement appelé cantine scolaire, est destiné aux enfants ayant besoin d'un encadrement pendant les heures de midi. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'École 2000, du Scheierhaff à Soleuvre et du Chemin Rouge et sont transportés aux autres foyers de midi. Puisque beaucoup d'enfants mangent trois à cinq fois par semaine (jusqu'à 180 fois par an) dans le restaurant scolaire, il est important de veiller à une bonne qualité des produits utilisés et à la préparation de repas équilibrés. La situation du déjeuner commun contient un aspect pédagogique important.

#### **HORAIRE**

Les 6 Foyers de Midi fonctionnent 5x par semaine; lundi/mercredi et vendredi de 11h55 à 13h50 heures, mardi et jeudi de 12h25 à 14h30 heures. Ces heures d'ouverture varient en fonction des horaires scolaires et s'adapteront le cas échéant à ces horaires.

#### **ACTIVITÉS**

Les activités que les enfants exercent sont diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique... Mardi et jeudi les devoirs sont effectués.

**Les Foyers de Midi ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.**



## **D) LES FOYERS SCOLAIRES**

- **Foyer Scolaire Soleuvre rue de Differdange**  
(pour les enfants de l'école 2000)
- **Foyer Scolaire Soleuvre-Centre**  
(pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/ Centre)
- **Zolwer Kannerbuerg**  
(pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/ Centre)
- **Maison Relais Scheierhaff**  
(pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- **Maison Relais Chemin Rouge**  
(pour les enfants de l'école Chemin Rouge)
- **Foyer Scolaire Sanem**  
(pour les enfants de l'école Sanem)
- **Foyer Scolaire Sanem Scoutshome**  
(pour les enfants de l'école Sanem)
- **Foyer Scolaire Sanem Maison Feyder**  
(pour les enfants de l'école Sanem)
- **Foyer Scolaire Belvaux rue de France**  
(pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- **Foyer Scolaire Ecole Belvaux-Poste**  
(pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- **Foyer Scolaire Ehlerange**  
(dans l'annexe au Scheierhaff, pour les enfants de l'école d'Ehlerange)

Ce service s'adresse aux familles ayant besoin d'un encadrement en dehors des heures scolaires et pendant les vacances. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

#### **HORAIRE PENDANT LA PÉRIODE SCOLAIRE**

- lundi/mercredi/vendredi : 11h55 -13h50 et 15h50 - 18h30
- mardi/jeudi : 12h25 - 18h30

Les enfants, accompagnés de personnel éducatif, sont conduits par les bus à l'arrêt le plus proche du foyer. De là, ils sont accompagnés au Foyer Scolaire. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants au plus tard à 18h30.

#### **ASSISTANCE AUX DEVOIRS**

- Mardi et jeudi : 1 heure et demie d'assistance aux devoirs sont prévues. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être terminés à la maison.
- Lundi et mercredi : le temps réservé à l'assistance aux devoirs ne dépassera pas 1 heure.

## ACTIVITÉS

- Réaliser diverses activités pédagogiques et ludiques, favoriser les contacts sociaux, aider les enfants à devenir plus indépendants, aider les enfants à effectuer leurs devoirs...
- Des activités très diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique, ...
- Des activités à l'extérieur : (jeux, sports, jardin, promenades, excursions, colonies de vacances, ...)
- Nous disposons de cinq Minibus pour faire des sorties.

## HORAIRE PENDANT LES VACANCES

Du lundi au vendredi : 7h00-18h30

## PROJETS

Notre service participe à divers projets tels que «Gesond lessen, méi Bewegen», «Liese mecht schla», «Konscht am Bësch, les Sentiers Rouges», «Relais pour la Vie», Chorale de la Maison Relais à la fête du 3ème âge, projets intergénérationnels, «Kultur fir Kanner», «Kachen matt Kanner», etc.

## E) LA CRÈCHE « ZOLWER KANNERBUERG »

En janvier 2012 la commune a annexé le Foyer de Jour «Zolwer Kannerbuerg». Ainsi, la commune dispose, à part du groupe des enfants scolarisés, de 18 places pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans et de 26 places pour les enfants de 2 à 4 ans.

En général, les parents amènent leur(s) enfant(s) au Foyer entre 7h00 et 9h30. Vers 9h, un petit déjeuner est proposé aux enfants. A midi, un repas chaud est offert à tous les enfants de la Crèche. Et à 16h, un goûter est servi. Dès 17h, les parents viennent reprendre leur(s) enfant(s) et ce, jusqu'au plus tard 18h30.

Les enfants sont encadrés par du personnel éducatif qualifié. Différentes activités sont proposées, et cela selon les besoins des enfants et les possibilités du groupe. Nous disposons de deux minibus pour diverses sorties et promenades. Le travail se fait en collaboration avec les parents. Nous souhaitons les associer au travail éducatif et social effectué au sein du Foyer

## F) PROJET MAISON RELAIS/PRÉCOCE

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015 nous proposons un projet d'accueil à plein temps à un certain nombre d'enfants du précoce sur le site de l'école Chemin Rouge et sur le site de l'école de Sanem.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES:

### PRÉPARATION DES REPAS

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, notre service a engagé des cuisiniers diplômés et autre personnel de cuisine. Ainsi dans notre commune les repas sont préparés sur place. L'accent est mis sur la qualité des repas et des produits utilisés.

### CONCEPT

Nous avons élaboré un concept pédagogique de notre service afin de travailler de façon encore plus structurée et de nous donner les moyens appropriés afin d'évaluer notre travail.

### PERSONNEL

Le personnel encadrant est constitué d'un(e) assistant(e) social(e), d'éducateurs(trices) gradué(e)s, d'éducateurs(trices) diplômé(e)s, de personnel administratif, d'aide-éducateurs(trices), d'une infirmière en pédiatrie, de remplaçant(e)s, de cuisiniers(ères), d'aide-cuisiniers(ères) et du personnel de maintenance.

### ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Depuis 2013 nous disposons de l'appui d'une psychologue freelance qui nous soutient dans notre gestion du quotidien.

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS ET INSCRIPTION:

La facturation sera établie selon le dispositif du «Chèque-Service Accueil». Ce dispositif instituant une participation financière parentale réduite, voire une gratuité partielle est en vigueur depuis mars 2009. Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent y adhérer auprès de l'Administration communale.

L'adhésion qui peut s'effectuer tout au long de l'année, est gratuite. L'inscription à la Maison Relais s'effectue au moyen d'une fiche d'inscription, qui peut être retirée à la Maison Relais ou téléchargée sur notre site internet <http://www.maison-relais-sanem.lu>



# CONTACTS À LA MAISON RELAIS

[www.maison-relais-sanem.lu](http://www.maison-relais-sanem.lu) / [contact@maison-relais-sanem.lu](mailto:contact@maison-relais-sanem.lu)

## ADMINISTRATION

Administration Maison Relais de la Commune de Sanem

Serge Olmo / Marcel Belche

6, rue Jean Anen, L-4413 Soleuvre

Tél. : 26 59 12 28

Fax : 26 59 12 28 50

### POUR DES CHANGEMENTS À COURT TERME VEUILLEZ APPELER LES ACCUEILS DU MATIN

(entre 7h et 8h) :

Pour les enfants de l'école Scheierhaff:

621 236 476 ou 59 30 26 17

Pour les enfants de l'école Belvaux-Poste:

59 36 63

Pour les enfants des bâtiments de l'école de Sanem:

26 59 13 53

Pour les enfants des bâtiments des écoles de Soleuvre:

59 00 92

Pour les enfants des bâtiments de l'école du Chemin Rouge:

26 59 20 10

Pour les enfants de l'école d'Ehlerange:

691 80 72 63

## BELVAUX-POSTE

<b>Foyer Scolaire Belvaux rue de France</b>	12, rue de France L-4446 Belvaux	26 59 10 91
<b>Foyer Scolaire Ecole Belvaux-Poste</b>	Ecole Belvaux-Poste 2, rue de la Poste L-4477 Belvaux	26 59 03 44
<b>Foyer de Midi Belvaux Centre Culturel</b>	14, rue du Stade L-4488 Belvaux	59 36 63

## CHEMIN ROUGE

<b>Maison Relais Chemin Rouge</b>	60a, rue Sigefroi L-4407 Belvaux	26 59 20
<b>groupe préscolaire</b>		26 59 20 20
<b>groupe scolaire</b>		26 59 20 30
<b>Foyer de Midi</b>		26 59 20 10
<b>Précoce Chemin Rouge</b>	60, rue Sigefroi L-4407 Belvaux	26 59 11 99

## EHLERANGE

<b>Foyer Scolaire Ehlerange</b>	27, Scheierhaffstrooss	26 59 06 34
<b>Annexe école Scheierhaff</b>	L-4492 Soleuvre	
<b>Foyer de Midi Ehlerange Kulturschapp</b>	15, rue Kulturschapp L-4380 Ehlerange	691 80 72 63

## SANEM

<b>Foyer Scolaire Sanem</b>	20, rue du Château L-4992 Sanem	26 59 12 27
<b>Foyer Scolaire Sanem Scoutshome</b>	18, rue du Château L-4992 Sanem	26 59 63 27
<b>Foyer Scolaire Sanem</b>	35, rue de Niederkorn	26 59 13 53
<b>Maison Feyder</b>	L-4990 Sanem	
<b>Précoce Sanem</b>	33 et 37, rue de Niedercorn L-4990 Sanem	59 42 98 (nouv. école) 59 54 88 (pavillon)
<b>Foyer de Midi Sanem Centre Culturel</b>	2, rue du Château L-4992 Sanem	59 18 01

## SCHEIERHAFF

<b>Maison Relais Scheierhaff – groupe scolaire</b>	6, rue Jean Anen L-4413 Soleuvre groupe cycle 2 (r.d.ch) groupes cycles 3-4 (1er étage)	26 59 12 28 52 26 59 12 28 53
<b>Foyer Scolaire Scheierhaff – groupe préscolaire Ecole Scheierhaff</b>	25, Scheierhaffstrooss L-4492 Soleuvre	59 30 26 11
<b>Foyer de Midi Scheierhaff Ecole Scheierhaff</b>	25, Scheierhaffstrooss L-4492 Soleuvre	59 30 26 17

## SOLEUVRE

<b>Foyer Scolaire Soleuvre rue de Differdange</b>	220, rue de Differdange L-4438 Soleuvre	26 59 13 16
<b>Foyer Scolaire Soleuvre-Centre (Poarsall)</b>	14, rue Prince Jean L-4463 Soleuvre	26 59 04 99
<b>Foyer de Midi Soleuvre Ecole 2000 Zolwer Kannerbuerg</b>	53, rue de Belvaux L-4418 Soleuvre 3, place de l'Indépendance L-4418 Soleuvre Administration Fax Groupe Crèche I Groupe Crèche II Groupe Jardin d'enfants I Groupe Jardin d'enfants II Groupe Centre d'enfants I Groupe Centre d'enfants II	59 00 92  59 05 30 -1 59 05 30 -300 59 05 30 -210 59 05 30 -220 59 05 30 -230 59 05 30 -240 59 05 30 -250 59 05 30 -260

## LES ÉQUIPES DE LA MAISON RELAIS EN 2015/2016



## LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



BELVAUX

Debout d.g.à d.: Françoise DELAMARRE, Sandra HORODNYJ, Nicole KNEBELER, Anna SYOEN, Sandra PIRCHIO, Eliane BEVER, Milly LUTGEN

Assises d.g.à d.: Christine BRÜCK, Melissa SCHWICKERATH, Kim BADIA, Jill OLINGER

(absent(e)s: Christian BIOT, Bob DE TEMMERMANN, Nadia MENDICHI, Jeannette ZUT, Cheryl LINDEN).



CHEMIN ROUGE

Debout d.g.à d.: Stéphanie MICHAUX, Anne GERBES, Antonia MILANO, Jessica LAURES, Brigitte CASALI, Jill BLAISE, Nathalie REITER, Esther REULAND, Michèle SIMON, Chantal THEIN, Tamina FABBRO, Sally URHAUSEN, Simone SPAUS, Martine BARIVIERA

Assis(es) d.g.à d.: Tunn DEFAY, Lynn KRAETZER, Dani MERCALDI, Tania HOPP, Silvia BETTI-SORBELLI, Sandrine WOLTER, Fabien ROBERT

(absent(e)s: Josette AHNEN, Nathalie SCHWEICH)

## LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

SANEM



Debout d.g.à d.: Luisa GRAVUSO, Eliane SCHOCKMEL, Sonja WEBER, Yannick LIBER, Chantal BEVOT, Marie Kieffer, Carole MOUSEL, Marion KAYSER, Nadine BIOT, Manon REINARD, Mandy FIORIFERI, Laura RINGS  
Assis(es) d.g.à d.: Fabien ROBERT, Sonia BILLO, Kim LEINEWEBER, Yanik KOMBO, Lydie LORANG, Jessica MAUSEN, Daniel CARNEVALI.

SCHEIERHAFF



Debout d.g.à d.: Fernanda PINTO BASTOS, Tania MEYER, Maïté DA LUZ, Rita KERSCHEN, Sandrine ANIMOBONO, Danielle SCHMIT, Serge OLMO  
Assis(e)s d.g.à d.: Dan KIEEFER, Klaudia BIROVA, Viviane TONET, Chantal REIS, Bianca VIDOTTO, Lydie LORANG, Christiane PLUMER  
(absent(e)s: Marcel BELCHE, Muriel GALEAZZI, Marco TENCHINI, Michelle WINANDY)

## LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



SOLEUVRE

Debout d.g.à d.: Sally BADIA, Brian BECKER, Sandrine ANIMOBONO, Marc JUNGERS, Mandy STEMPER, David BERTHLE  
Assises d.g.à d.: Lynn FRANTZ, Cynthia VITALI, Mélyani BACIC, Yasmine JUCHEM, Joanna SILVA, Diane CLAUDE  
(absentes: Daniela BADIA, Sonja THIELEN)



EHLERANGE

Debout d.g.à d.: Eric DEVOS, Patrice SCHMIT  
Assises d.g.à d.: Myriam BECHBERGER, Chantal KOLLMESCH  
(absentes: Rosa AMENDOLA, Martine FABER, Gabrielle KERSCHEN)

## LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

### ÉQUIPE ÉDUCATIVE REMPLAÇANTE ZOLWER KANNERBUERG:



Debout d.g.à d.: Maria DA ROCHA, Marion WELTER  
Assises d.g.à d.: Linda NOSSEM, Chantal GODEFROY  
(absentes: Catherine FISCHBACH, Jeannette FLEGAR, Françoise KRIER, Gwen SALERNO)

### ÉQUIPE ÉDUCATIVE REMPLEÇANTE



Debout d.g.à d.: Susana TEIXEIRA, Sylvie GROFF, Fabio BRUZZESE, Sabrina SANTIONI, Vincent RUPP,  
Carolina FRAGOSO PACHECO, Elisabete HENRIQUES  
Assises d.g.à d.: Samira MOLITOR, Marie KIEFFER, Martine BARIVIERA, Safeta AVDIC

## LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



ZOLWER KANNERBERG  
JARDIN-CENTRE D'ENFANTS

Debout d.g.à d.: Tessy GREISCH, Mireille SIMON, Nadia SAIBENE

Assises d.g.à d.: Sylvie STEINMETZ, Maya THILL, Laura BOSSIO

(absentes: Isabelle ANTOINE, Joëlle GENIN, Delphine GERGES, Nathalie NICKELS, Béatrice STEFANELLI)



ZOLWER KANNERBERG  
GRPOUE CRÈCHE

Tessy SCHNEIDER, Kerstin STAUDT, Fabienne KREMER, Sarah MARTINS FERREIRA

(absentes: Samantha KREMER, Sylvia WEILER)

## ÉQUIPES CUISINE ET TRANSPORT

### CUISINE



Debout d.g.à d.: Mallory HETZEL, Xavier ALLARD, Richard MENCE, Pascal LAURENT, Christophe WELU, Marco DUMMONG

Assis(es) d.g.à d.: Tuong NGUYEN, Daniel GOBERT, Isabelle PECOUL, Edmée SCHMIT  
(absentes: Sandra BERTON, Rosa Maria DE ABREU, Rosalie HEYAR, Maria PINTO MARTINHO, Stéphanie SCHOLTUS, Linda WAGNER)

### TRANSPORT



Debout d.g.à d.: Skender HURSID, André TAPP

Assis d.g.à d.: Marinko TADIC, Alain KEMMER, Sokol TRIMI

## AMICALE DE LA MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE SANEM



Zanter 2001 funktionéiert bei eis an der Gemeng eng Maison Relais. Niewent hirer eigentlecher Tâche, organiséiert d'Personal awer och regelméisseg Aktivitéiten, di iwwer d'Betreiung vun de Kanner erausginn. Dëst kënnen Fester oder aner sozio-kulturell respektiv sportlech Organisatiounen sinn, déi sech net nëmmen un di ageschriwwen Kanner riiicht, mä och un d'Elteren, Frënn a Bekannter, Personal vun aneren Strukturen, Awunner aus der Gemeng a.s.w...

Fir dës Aktivitéiten ze geréieren, hu sech am Joer 2008 eng Rëtsch Leit vum Personal zesummegeesat, fir d'Amicale vun der Maison Relais (AMARE) ze grënnen. D'AMARE, déi keen Afloss op d'Gérance vun der Maison Relais u sech huet, plangt esou eng ganz Rei vu Manifestatiounen, wéi d'Familljefest an der Maison Relais, e Chrëschtbasar, lokal Fester an deene verschiddenen Foyeren uerschter d'Gemeng. Doriwwer eraus organiséieren si och gréisser Aktivitéiten, wi z.B. eng Tauschbörse, Theateropféierungen oder hiren „internationaleschen Aarschballtournéier“. Am vergangenen Joer haten si hier bisweileng gréissten Manifestatioun organiséiert: Beim Solidaritéitslaf „Forza Luca“ hunn iwwert 1200 Loeffer participéiert, an Dank der Hëllef vu villen weideren Organisatiounen a Fräiwëlleger war dës Organisatioun e groussen Erfolleg.

Bei all deene Manifestatiounen, kann d'AMARE och finanziell e Benefice maachen. Heimat finanzéieren si weider Aktivitéiten, Ausflich, Kolonien, Materialer,... fir d'Kanner aus der Maison Relais. Doriwwer gëtt awer och u Kanner geduecht, deenen et villäicht manner sou gutt geet: Verschidden Donen konnten esou u verschidden divers wohltätig Organisatiounen iwwerreecht ginn. Am vergangene Joer konnt d'AMARE e.a. en Don vu 1.500€ un d'ONG Hand an Hand, en Don vun 700€ un d'asbl „Make a Wish“ an, vum Erléiss vum Solidaritéitslaf, en Don vun 40.000 € un de Luca a seng Famill iwwerreechen.

Och wann d'Maison Relais u sech finanziell duerch de Support vun der Gemeng a Konventiounen mam lëtzebuerger Staat ofgeséichert ass, sou kann d'AMARE awer weider finanziell Moyenen ze Verfügung stellen, déi villäicht net elementar wichteg sinn, déi awer d'Qualitéit vun der Kannerbetreiung weider verbessern.





# LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

## TRANSPORT



Sandy Wintringer



### TRANSPORT SCOLAIRE

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers dans les bus scolaires et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

### TRANSPORT INDIVIDUEL

Nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant les bâtiments d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées devant l'école diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.

## SANS VOITURE À L'ÉCOLE



Opgepasst!  
Mär ginn  
an d'Schoul

Beaucoup d'élèves sont amenés régulièrement à l'école en voiture.

Des situations dangereuses pour nos enfants devant les bâtiments scolaires en sont très souvent la conséquence fâcheuse.

Il existe certainement de temps en temps de réelles raisons pour amener ses enfants à l'école en voiture.

Mais le plus souvent c'est avant tout la force de l'habitude qui nous fait quotidiennement sortir la voiture.

Par l'action «Sans voiture à l'école», la Commune de Sanem souhaite inciter les enfants à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport scolaire. Nous faisons appel à vous pour que vous les y encouragiez!

### UN GAIN PÉDAGOGIQUE

- nos enfants apprennent à avoir un comportement responsable sur la route
- nos enfants deviennent des acteurs de la sécurité et de la protection de l'environnement
- nos enfants apprennent à réagir de manière autonome

### UN GAIN DE SÉCURITÉ

- moins de stationnements gênants
- moins de trafic aux abords des écoles
- les accès à l'école deviennent plus sûrs
- ce sentiment de sécurité rassure les parents

### UN GAIN ÉCOLOGIQUE

- moins de pollution
- moins de bruit

### UN GAIN POUR LA SANTÉ

- prévention de l'obésité
- promotion du développement intellectuel
- augmentation de la capacité de concentration
- renforcement du système immunitaire

# LA SÉCURITÉ DES ENFANTS D'ABORD !

## CONTRIBUONS TOUS À L'AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ALENTOURS DES ÉCOLES !

En 2008, la commune de Sanem a élaboré respectivement mis en place le « Séchere Schoulwee », ceci en collaboration avec les parents des élèves. Le projet a permis à la commune de réaliser des démarches pour améliorer davantage la sécurité des enfants aux endroits critiques.

### ÉVITEZ D'AMENER LES ENFANTS À L'ÉCOLE EN VOITURE !

Par contre un danger tout aussi notoire provenant du comportement de certains parents d'élèves a été constaté.

En effet, beaucoup de parents déposent leurs enfants en voiture devant les écoles de notre commune et les récupèrent à la fin des cours. Nombreux sont ceux qui ne respectent pas les règles du code de la route et de ce fait, mettent en danger leurs propres enfants et les enfants des autres.

Pour cela, nous invitons les parents à amener leurs enfants à l'école à pied, ce qui est avantageux écologiquement et socialement. Les enfants plus âgés pourraient même faire le trajet à vélo. Chaque école dispose de nombreux râteliers prévus à cet effet et leur nombre peut être augmenté à tout moment en cas de besoin.

**A tous les parents, qui pour des raisons personnelles sont obligés de déposer leurs enfants en voiture, nous demandons de consulter les pages suivantes, où des photos aériennes indiquent les différents sites d'écoles avec les emplacements de stationnements sécurisés et les endroits où le stationnement représente un danger pertinent pour les piétons.**

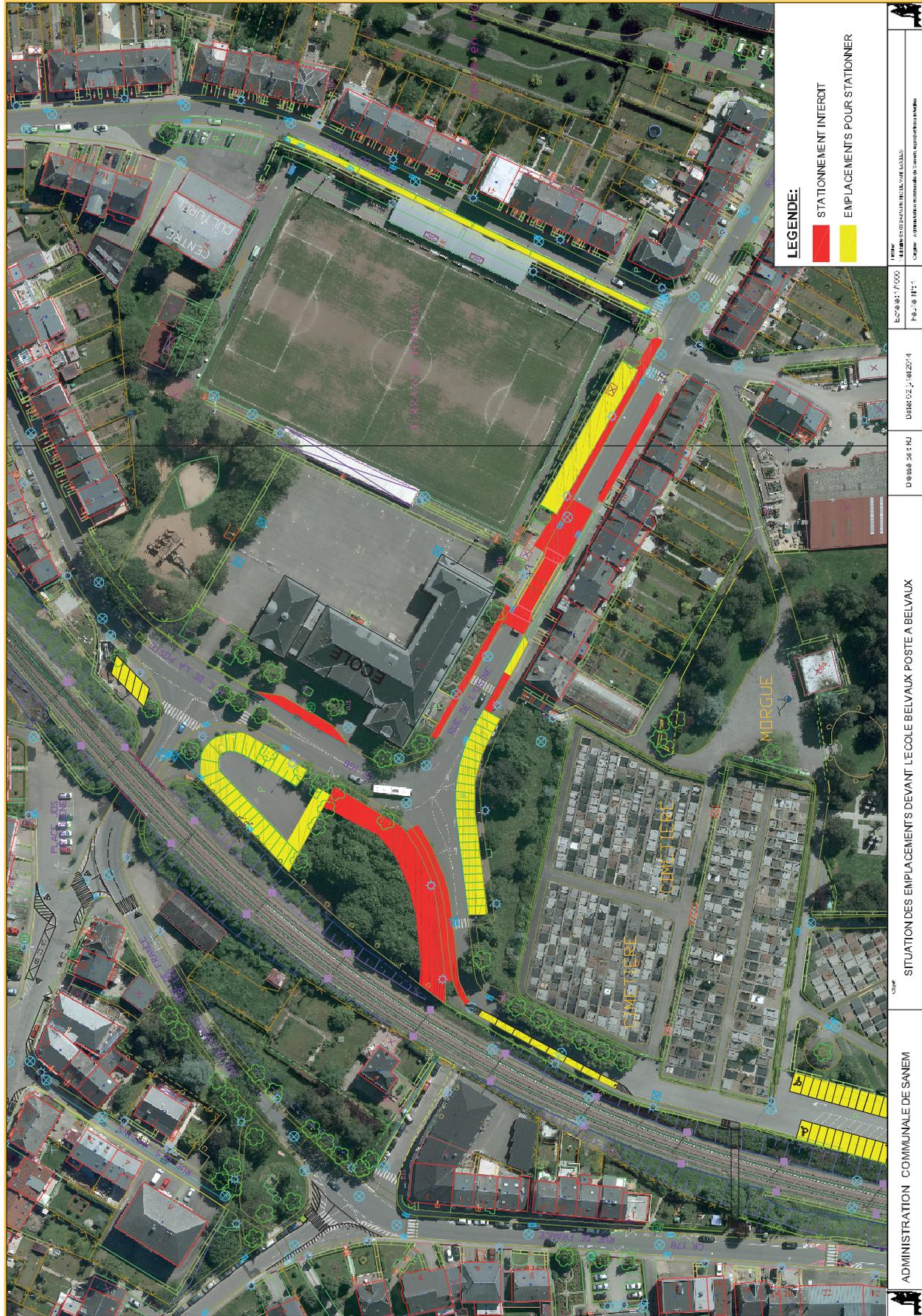
Afin de garantir au mieux le respect des consignes, notre agent municipal ainsi que les forces de l'ordre marqueront davantage leurs présences auprès des écoles à partir de la rentrée.

**« QUE C'EST COOL D'ALLER À L'ÉCOLE À PIED, À VÉLO OU EN BUS ! »**

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien à l'amélioration de la sécurité des enfants autour de nos écoles.

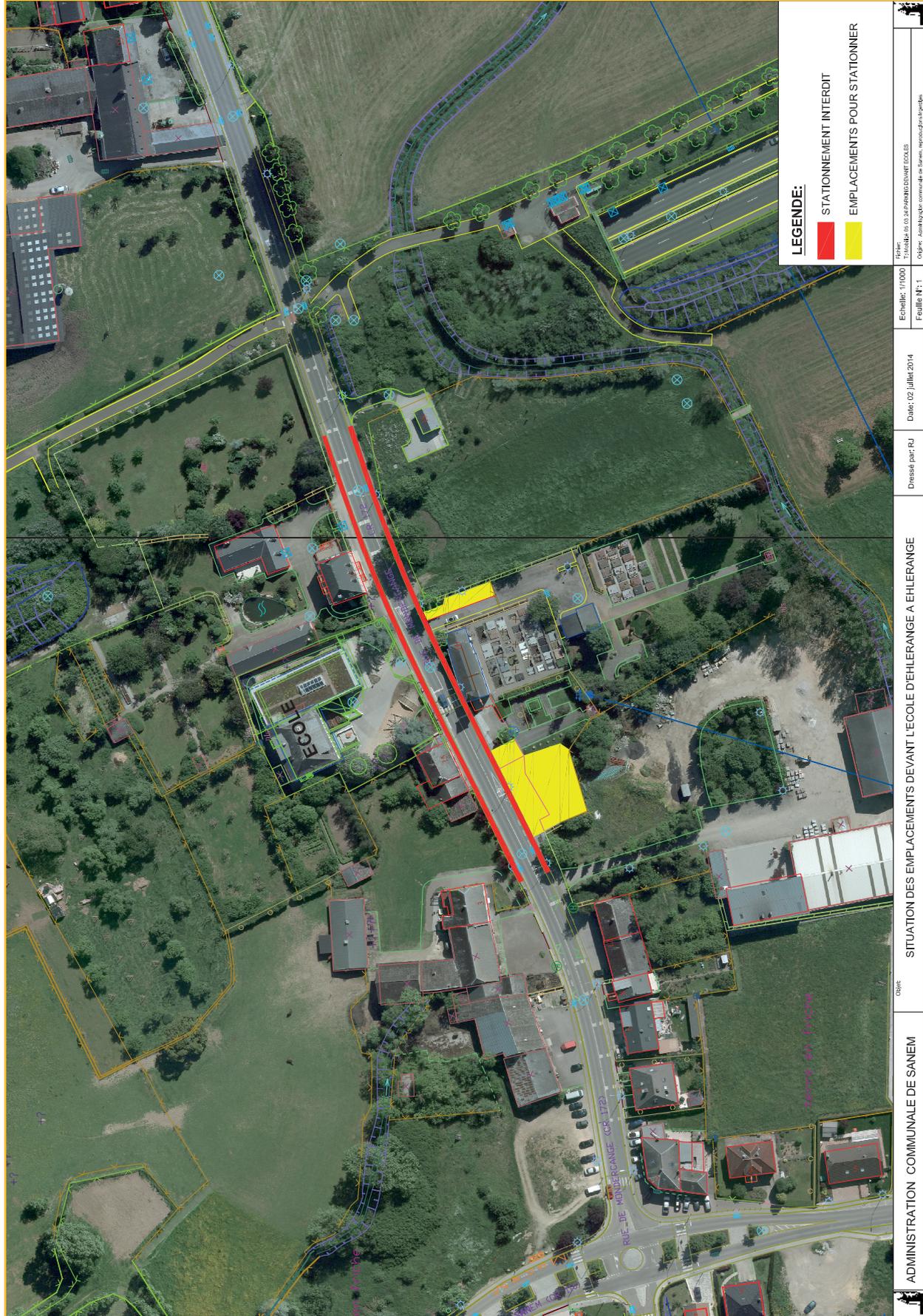


# ÉCOLE BELVAUX-POSTE

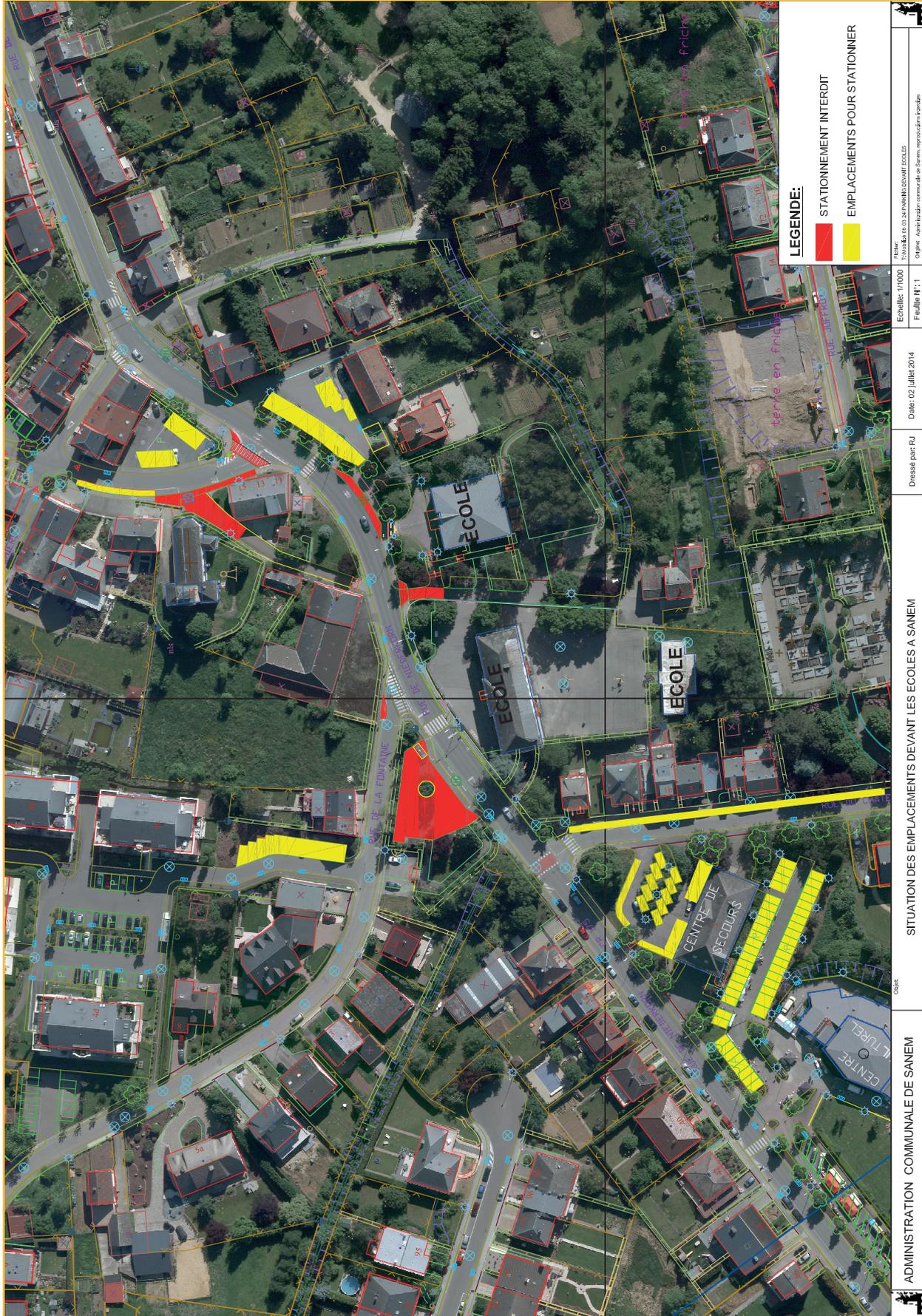




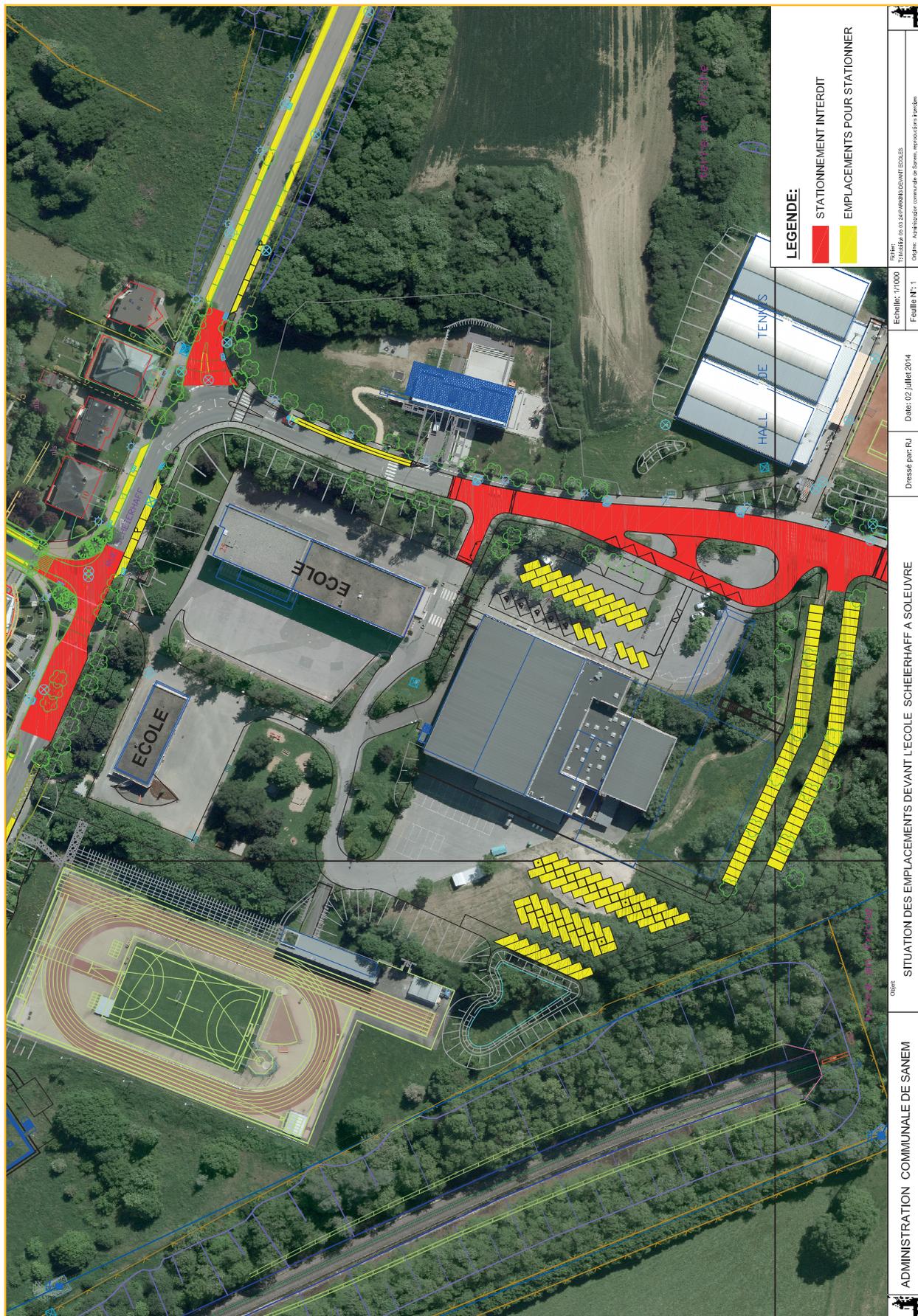
# ÉCOLE D'EHLERANGE



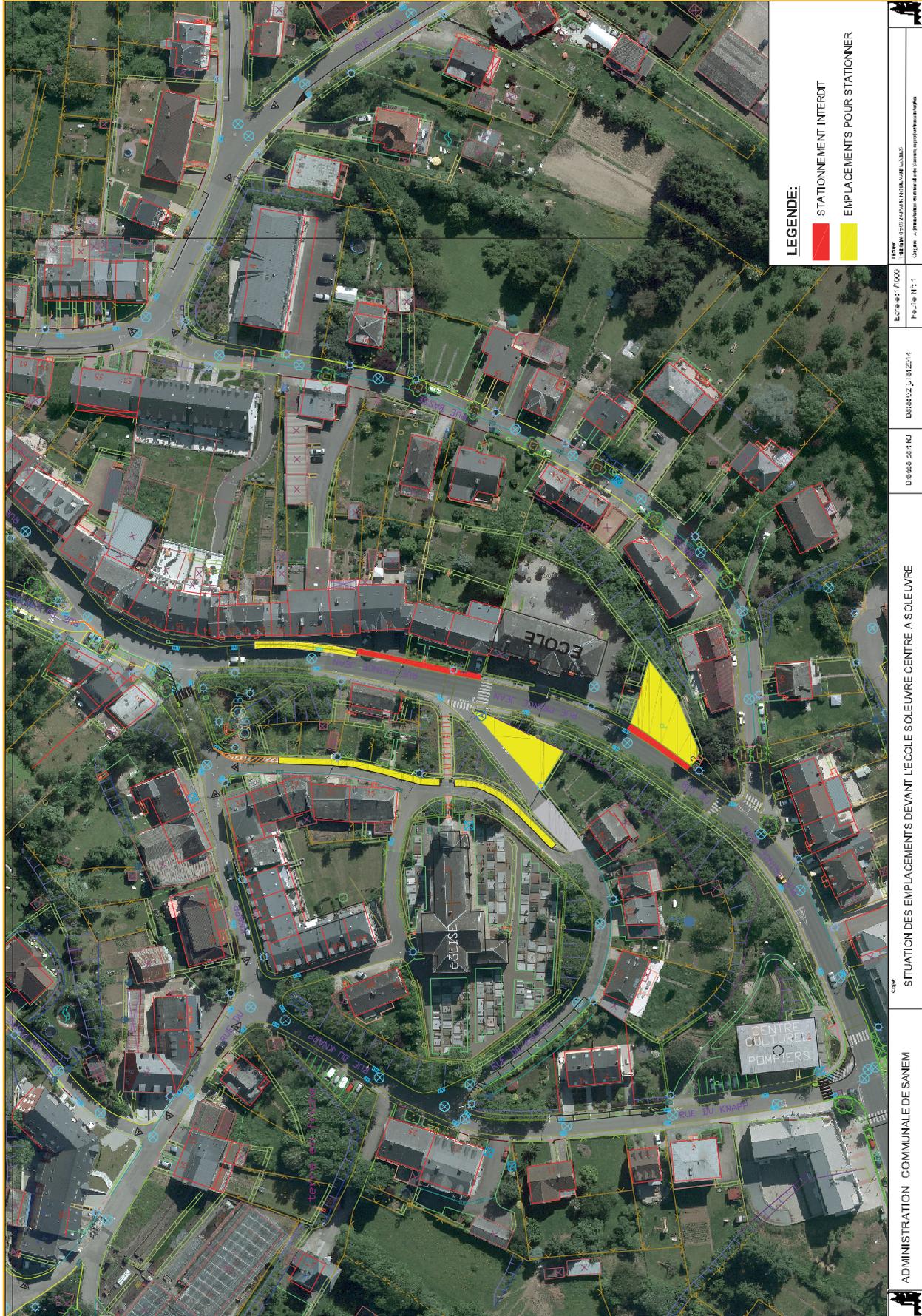
# ÉCOLE SANEM



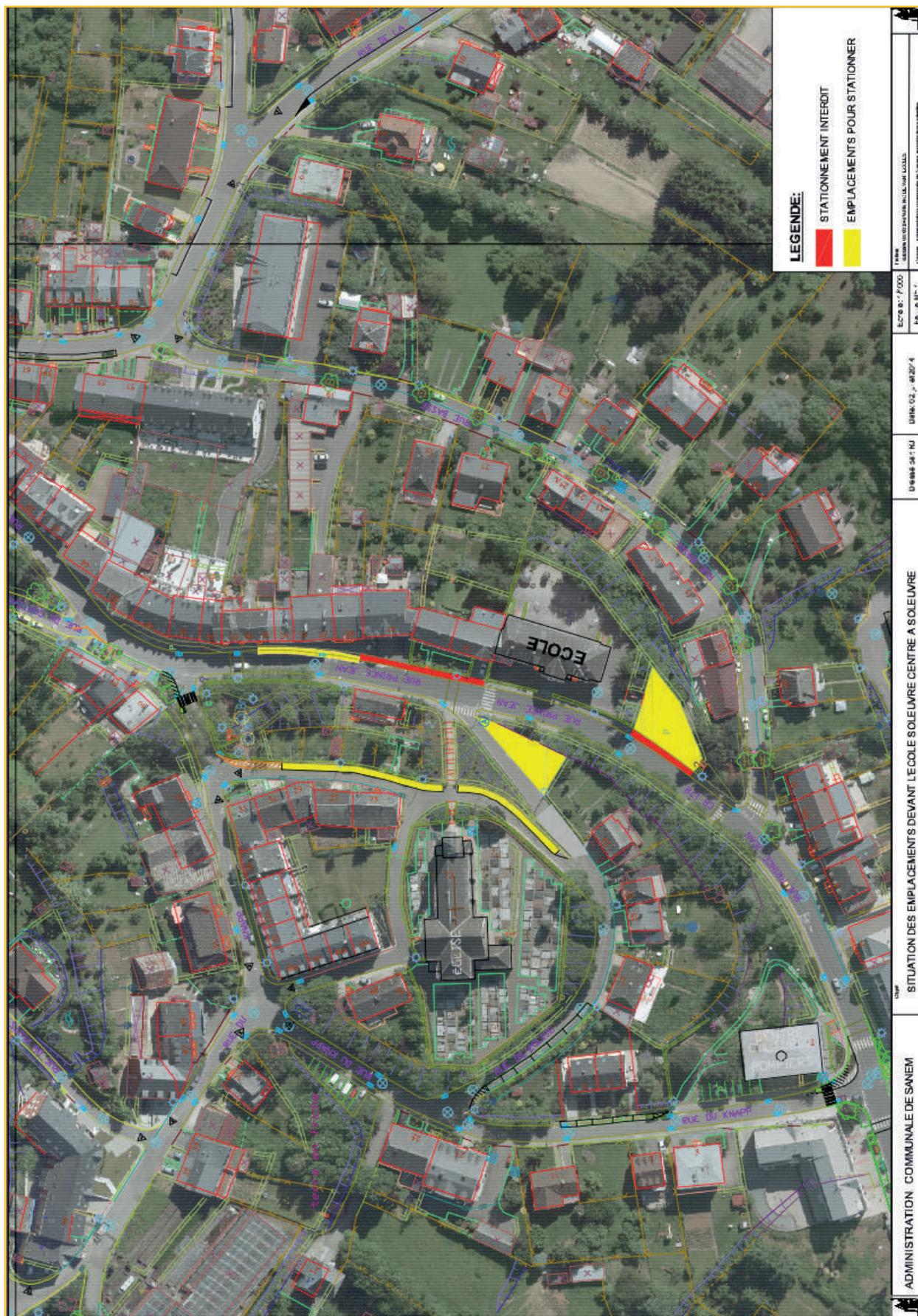
# ÉCOLE SCHEIERHAFF



# ÉCOLE SOLEUVRE-CENTRE



# ÉCOLE SOLEUVRE 2000



**BÂTIMENTS ABRITANT  
LES CLASSES SCOLAIRES**

**ADRESSE  
COMMUNICATION**

**LOCALITÉS APPARTENANT AU  
RESSORT SCOLAIRE**

École  
Belvaux-Poste  
(BEP)

Rue de la Poste, 2  
L-4477 Belvaux  
Tel: 59 26 25  
Fax: 26 59 45 73  
bep@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1  
Cycle 2-4  
Belvaux



École  
Chemin Rouge  
(CHR)

Chemin Rouge, 61  
L-4480 Belvaux  
Tel: 59 46 83  
Tel: 26 59 11 99 (pavillon)  
Tel: 26 59 20 20 (maison relais)  
Fax: 59 46 83 51  
chr@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1  
Cycle 2-4

Belvaux  
Soleuvre



École de Sanem  
(SAN)

Rue de Niederkorn,  
33 & 39 L-4990 Sanem  
Tel: 59 1529 (anc. bât.)  
Fax: 26594576 (anc. bât.)  
T: 594298 (nouv. bât.)  
Fax: 59 42 97 (nouv. bât.)  
Tel: 595488 (pavillon)  
san@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1  
Cycle 2-4

Sanem



École d'Ehlerange  
(EHL)

Rue de Mondercange,  
15a L-4381 Ehlerange  
Tel: 55 68 34  
Fax: 26 55 16 28  
ehl@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1  
Cycle 2-4

Ehlerange



École Scheierhaff  
(SCH)

Rue Scheierhaff, 25  
L-4492 Soleuvre  
Tel: 59 30 26-1  
Fax: 59 30 26-20  
sch@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1  
Cycle 2-4

Soleuvre  
Belvaux



École Soleuvre 2000  
(SOL)

Rue de Belvaux, 53  
L-4418 Soleuvre  
Tel: 59 40 05  
Fax: 59 40 11  
sol@ecoles-sanem.lu  
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 2-4

Soleuvre



École Soleuvre-Centre  
(SOL)

Rue Prince Jean, 12  
L-4463 Soleuvre  
Tel: 26 59 01 70  
zolwer2000.soleuvre@ecole.lu

Cycle 1

Soleuvre



ÉCOLES COMMUNALES